ASSURANCE-MALADIE INDIVIDUELLE 65+
Avez-vous les moyens de vous en passer ?
CROIX BLEUE 286-2538

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
MONTRÉAL 350¢

7050 JEAN-TALON EST PRÈS DES GALERIES D'ANJOU 352-1010
VU
LA HAUTE TECHNOLOGIE Nikon POUR VOS LUNETTES

Aujourd'hui: Nuageux a partiellement ensoleille
Minimum - 7° Maximum - 2°
Demain: Intervalles de nuages et de soleil DETAILS CAHIER SPORTS
• MONTRÉAL, MERCREDI 26 FÉVRIER 1992 108e ANNÉE Nº 125 68 PAGES, 6 CAHIERS
Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Légère baisse d'impôt

■ *Réforme du régime des allocations familiales*
■ *Le REER pourra servir à l'achat d'une maison*

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse

OTTAWA

Le ministre fédéral des Finances, Don Mazankowski, a réussi le tour de force, hier, de présenter un budget qui réduit sensiblement le déficit tout en allégeant quelque peu le fardeau fiscal des contribuables et des entreprises.

Ainsi, le budget fédéral réduit la surtaxe sur l'impôt des particuliers et augmente le plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants. Ces mesures se traduiront par une économie d'impôt de quelques dizaines de dollars pour les contribuables cette année.

Ottawa annonce aussi son intention de fondre les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants dans une seule prestation, versée chaque mois, à compter de janvier 1993. Selon le projet fédéral, les prestations ne seront versées qu'aux familles à faible et moyen revenu, mettant ainsi fin au principe de l'universalité dans ce domaine. Un projet de loi doit être déposé à cette fin plus tard cette année.

Les entreprises du secteur de la fabrication, durement touchées par la récession, bénéficieront également d'une réduction des taux d'imposition. D'ici à deux ans, le taux d'imposition des manufacturiers canadiens devrait être légèrement inférieur à celui de leurs concurrents américains.

Ottawa n'a toutefois pas donné suite aux demandes répétées des provinces de lancer de nouveaux programmes de dépenses pour stimuler l'économie, qui demeure chancelante malgré la fin de la récession. Ainsi, le budget fédéral ne contient aucune mesure de relance, si ce n'est l'ouverture des REER à l'achat de logements, pour une période limitée à un an.

«Les gouvernements ne sont pas en mesure d'agir massivement pour stimuler l'économie. Si nous tentions de le faire en nous endettant davantage, nous ne ferions que nuire à notre avenir. On ne sort pas d'un trou en le creusant plus profondément», a déclaré M. Mazankowski, qui en était à son premier budget.

Plutôt que de délier les cordons de sa bourse, Ottawa annonce une série de mesures de compression des dépenses qui totalisent 1 milliard pour l'exercice 1992-93 et 7 milliards sur cinq ans. Les budgets de fonctionnement des ministères, les organismes fédéraux et les Forces canadiennes feront les frais de ce programme d'austérité.

Pas moins de 21 agences ou organismes fédéraux seront éliminés, fusionnés ou privatisés, permettant une économie de 22 millions. Parmi celles-ci, le Conseil économique du Canada et l'Institut canadien pour la paix et la sé-

VOIR BAISSE EN A 2

AUTRES TEXTES ET ILLUSTRATIONS EN PAGES A 3, A 4, A 5, B 1 et B 2

6 PAGES
BUDGET 92

IMPÔTS DES PARTICULIERS — Baisse de la surtaxe sur le revenu; les concubins traités comme les couples mariés.

REER — On pourra retirer 20000$ de son REER d'ici mars 93 pour acheter une maison.

ALLOCATIONS FAMILIALES — Nouveau régime d'allocations familiales et fin de leur caractère universel.

RÉDUCTION DES DÉPENSES — Fusion ou fermeture de 21 comités ou organismes gouvernementaux.

DÉFENSE — Fin de toute présence en Europe: en tout, 258 millions de compressions.

DÉFICIT — Déficit de 27,5 milliards en 92-93, comparativement à 31,4 milliards en 91-92.





«Le budget ne changera pas grand-chose dans notre vie», estime Ronald Matteau, photographié avec son épouse Louise et ses enfants David et Pascale.
PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Ottawa donne d'une main et reprend de l'autre...

Impact de la réduction de la surtaxe des particuliers

Revenu	Réduction d'impôt en 1992	Réduction d'impôt en 1993
	(en dollars)	
Contribuable célibataire		
15 000	7	27
20 000	11	43
30 000	19	76
40 000	32	127
50 000	45	179
60 000	58	231
75 000	80	318
100 000	116	463
Couple à revenu unique, deux enfants		
15 000	2	8
20 000	6	24
30 000	15	59
40 000	27	110
50 000	40	162
60 000	52	210
75 000	74	297
100 000	111	442

Infographie *La Presse*



CLAUDE PICHER

Pour son premier budget, le nouveau ministre des Finances Don Mazankowski a réservé aux Canadiens ce qui ressemble à trois belles surprises. En y regardant de plus près, on constate que les «cadeaux» du ministre n'auront en fait à peu près aucun impact sur notre portefeuille.

La principale mesure fiscale concernant les particuliers touche la surtaxe de 5 p. cent, que Michael Wilson vous a forcés à ajouter à votre impôt de base. Le nouveau ministre l'abaisse à 4 p. cent à compter du 1er juillet prochain, et à 3 p. cent le 1er janvier 1993. Attention: il ne faut pas confondre avec la surtaxe de 5 p. cent sur les revenus élevés, qui ne touche qu'un petit nombre de contribuables et qui demeure intégralement en vigueur.

La surtaxe dont il est question ici atteint tout le monde. M. Mazankowski annonce donc une authentique baisse de vos impôts, la première depuis longtemps.

Comme, en outre, il épargne les fumeurs, les buveurs et les automobilistes (avait-il vraiment le choix?), beaucoup d'entre nous éprouverons un sentiment de soulagement.

Mais concrètement, le niveau de la baisse d'impôt est insignifiant. Si vous êtes célibataire (ou considéré comme tel par le fisc) et gagnez 30000$ bruts, votre réduction d'impôt sera de 19$ (oui, oui, dix-neuf beaux gros dollars) en 1992 et 76$ en 1993; avec un revenu de 50000$, vous sauvez 58$ cette année et 231$ l'an prochain. Certes, c'est mieux que d'être écrasé par de nouvelles hausses d'impôts, mais on admettra qu'il n'y a pas là de quoi repenser l'organisation de ses finances personnelles.

Les allocations

Le deuxième «cadeau» concerne les allocations familiales. Présentement, les parents peuvent recevoir de l'aide sous trois formes: les chèques mensuels d'allocations familiales, que nous connaissons tous, ainsi que le crédit d'impôt pour enfants et le crédit d'impôt remboursable, que nous réclamons lors de la production de notre déclaration d'impôt. En gros, le ministre annonce la suppression de ces crédits, et leur substitue des allocations familiales apparemment beaucoup plus généreuses.

L'effet sur votre chèque mensuel sera spectaculaire: vous avez

VOIR DONNE EN A 2

«Un budget qui ne change pas grand-chose»

MARIO FONTAINE

Pas de quoi sauter au plafond, mais rien non plus pour faire de l'urticaire. Quant aux changements réels que le budget Mazankowski apportera dans leurs vies, autant oublier ça pour cette année.

Voilà, en substance, comment trois familles témoin ont réagi, à la demande de *La Presse*, à l'exposé donné hier par le ministre fédéral des Finances. Même si leurs situations familiales, leurs occupations et leurs revenus diffèrent, le constat général est pratiquement identique:

● «On sent que les élections ne sont que pour 1993. Les cadeaux, ce sera pour le prochain budget. Celui-ci est tellement simple qu'on aurait presque pu le deviner au complet», soutient Laurent Létourneau, agriculteur à Saint-Constant.

● «Rien de spectaculaire dans ce budget aussi neutre qu'on s'y attendait. Ça n'améliorera pas vraiment notre sort à la maison. Ni plus pauvres, ni plus riches. Le gouvernement fait du sur-place», estime de son côté Ronald Matteau, administrateur chez Bell.

● «J'ai l'impression qu'au bout du compte, il va nous en rester un peu moins dans notre poche dans un an. Mais c'est pourtant un budget qui me réjouit pour diverses raisons: Ottawa semble prendre quelques mesures concrètes pour relancer les industries de fabrication et de transformation et a enfin trouvé autre chose que ses traditionnelles hausses de taxes sur l'essence, le tabac et l'alcool», constate Luc Caron, cadre supérieur chez IBM.

Peut-être parce que le nouveau régime de prestations familiales destiné à remplacer trois programmes — dont les allocations familiales — n'est pas encore en place, nos familles n'avaient que peu de commentaires à formuler à son endroit. Surtout, font-elles valoir, qu'il ne s'appliquera qu'à partir de l'an prochain.

Père de trois enfants, quatre à la mi-mars, Luc Caron ne se fait pas d'illusions à ce sujet. Gagnant dans les 70000$ par an, il devait déjà remettre au fisc les allocations familiales et serait bien surpris de voir un peu de cet argent lui rester avec le nouveau régime. Il ne compte pas davantage sur la diminution de la surtaxe ni sur la hausse de la déduction pour frais de garde pour mettre du beurre sur ses épinards.

D'une façon générale, toutefois, M. Caron estime que le ministre Mazankowski a fait ses de-

VOIR BUDGET EN A 2

Sommaire

Alim./Consomm. ..... C1 à C4
Annonces classées
immobilier ..... D8 à D13
marchandises D13
emplois D13, D14, E5
automobiles E6, E7
Arts et spectacles
informations ..... Cahier E
ciné-horaires E4
tele-horaires E2
television E8
Bandes dessinées D9
Bridge E6
Carr. et prof. B4-B5
Décès E7
Economie ..... D1 à D7
Êtes-vous observateur? ... D8
Feuilleton D11
Horoscope D10
Le monde C5, C6, C8
Loteries — résultats: A11
Mots croisés D12
«Mot mystère» D13

Hydro se défend d'être gourmand

LISA BINSSE

Richard Drouin, président du conseil et chef de la direction d'Hydro-Québec, se défend d'être gourmand en demandant aux Québécois une hausse de tarif de 5,9 p. cent. D'autant plus, a-t-il dit, que cette hausse ne correspond pas à la croissance des coûts, évaluée à 6,8 p. cent en 1992.

M. Drouin, à l'occasion d'une rencontre avec les médias pour présenter le rapport général ainsi que le plan de développement 1990-92, s'est dit «bien conscient» des difficultés que vivent les contribuables québécois. Mais notre hausse, s'empresse-t-il d'ajouter, est moins importante que celle de 11,8 p. cent exigée par Hydro-Ontario.

Un effort a été fait pour rendre l'augmentation la plus raisonnable possible, a-t-il allégué, notamment en réduisant de 54 millions les charges d'exploitation prévues.

La société d'État demandera à Québec d'autoriser des hausses de tarifs qui se répartissent comme suit: 5,9 p. cent pour le secteur domestique, 5,1 p. cent pour la catégorie petite puissance et moyenne puissance, et 5,5 p. cent pour la catégorie grande puissance.

La hausse suggérée par Hydro-Québec signifie concrètement, pour les clients habitant une maison unifamiliale chauffée à l'électricité, une majoration mensuelle de 6,91$, ce qui équivaut à une augmentation de 6 p. cent. La société prétend que le recours à certaines mesures d'économie d'énergie (pommes de douche, aérateurs de robinet et fluorescents compacts) pourrait réduire cette hausse.

Daphna Castel, du mouvement «Au courant», affirme que ces hausses, qui ne seront pas soumises à la consultation publique, vont se poursuivre tant qu'Hydro-Québec mettra l'accent sur de nouveaux équipements. La société devrait plutôt investir dans l'efficacité électrique, soutient-elle.

Et le bénéfice net de 700 millions sur des revenus de 6,9 milliards?

«Il m'apparaît important, répond M. Drouin, que les bénéfices soient raisonnables et conformes aux critères financiers minimaux de nos prêteurs de fonds. C'est important pour maintenir notre cote de crédit. Nous avons tenu compte de la charge que nous devons imposer à nos clients en réduisant nos bénéfices. Le bénéfice prévu dans le plan 1990-92 était au-delà du milliard. La société doit maintenir sa crédibilité auprès de ses prêteurs.»

VOIR HYDRO EN A 2

■ Hydro va dépenser 700000$ pour traiter 235000 lettres de protestation. *Page A 8*

FLORIDE
FORT LAUDERDALE
VOL SEULEMENT ALLER RETOUR À PARTIR DE 199$ TAXES 73 $

REP. DOM.
CARIBE SURF
FORFAITS AVION/HÔTEL 1 SEMAINE À PARTIR DE 249$ TAXES 159 $

ACAPULCO
VILLA LOS ARCOS
FORFAITS AVION/HÔTEL 1 SEMAINE 299$ TAXES 159 $

PARIS
LA VILLE LUMIÈRE
VOL SEULEMENT ALLER RETOUR À PARTIR DE 349$ TAXES 43 $

800, de Maisonneuve Est
Métro Berri-UQAM, tél.: 288-4800
ou consultez votre agence de voyages!
NOUVELLES FRONTIÈRES
ON Y PREND GOÛT!

Le rapport Beaudoin-Dobbie recommandera le transfert de pouvoirs à Québec et l'enchâssement d'ententes bilatérales

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne

■ Dans son rapport qui sera publié vendredi, la commission Beaudoin-Dobbie sur le renouvellement du Canada proposera de rendre au Québec quatre secteurs exclusifs de compétence et recommandera au gouvernement d'enchâsser dans la Constitution des ententes bilatérales dans au moins cinq autres secteurs, modelés sur l'entente fédérale-provinciale sur l'immigration.

Des informations obtenues par la Presse Canadienne au sein même du comité constitutionnel indiquent que l'épineuse question du partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces est pratiquement réglée au sein même du comité de rédaction. Il ne reste plus qu'à équilibrer ce réaménagement des compétences avec d'autres éléments importants du projet de modification comme la réforme du Sénat et les revendications autochtones.

Selon les informations obtenues de source sûre, le comité Beaudoin-Dobbie proposera que le divorce-mariage, les faillites personnelles, la formation de la main-d'oeuvre et la politique familiale soient désormais de compétence exclusive du Québec, afin de lui permettre de promouvoir sa société distincte.

«Le gouvernement fédéral se retirera purement et simplement. Il s'agit de domaines qui sont tout à fait en harmonie avec le concept de société distincte», a indiqué sous le couvert de l'anonymat un membre du comité.

Ententes bilatérales

En plus des pouvoirs exclusifs dévolus au Québec, mais qui ne seront pas offerts aux autres provinces, le comité Beaudoin-Dobbie recommandera que le gouvernement fédéral s'engage à négocier avec le Québec une série d'ententes bilatérales comme l'entente Cullen-Couture sur l'immigration, qui a fait ses preuves.

En vertu de cette entente, le gouvernement du Québec peut imprégner sa marque de société distincte dans le choix des immigrants à accueillir sur son territoire. La commission constitutionnelle proposera d'étendre ces accords à d'autres secteurs : le développement régional, l'énergie, la santé, l'éducation et l'aménagement du territoire, qui touche particulièrement la création de parcs nationaux sur le territoire québécois.

En septembre dernier, le gouvernement fédéral avait proposé d'accorder aux provinces six domaines de compétence : les mines, les forêts, le tourisme, les loisirs, le logement et les affaires municipales ou urbaines.

De plus, pour éviter le chevauchement des compétences entre Québec et Ottawa, objet de frictions entre les deux niveaux de gouvernement, une recommandation proposera explicitement de limiter le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral.

Si la question du partage des pouvoirs semble réglée au sein du comité de rédaction, il reste cependant certains éléments sur l'autonomie gouvernementales des autochtones à débattre. Les 10 membres du comité de rédaction devaient discuter jusque tard dans la nuit, hier, pour harmoniser les différentes composantes du rapport.

Tout devait être prêt pour ce matin puisque c'est au cours des rencontres des groupes parlementaires à Ottawa que les députés des caucus conservateur, libéral et néo-démocrate devaient prendre connaissance des lignes directrices et des recommandations du rapport Beaudoin-Dobbie. Les députés conservateurs auraient déjà fait savoir qu'ils approuvaient l'ensemble des recommandations, indiquait hier une autre source. Rien n'était acquis chez les libéraux et les néo-démocrates.

Si les parlementaires des trois partis s'entendent sur le contenu du document, le rapport final, qui pourrait avoir une centaine de pages, devrait être expédié à l'imprimeur dans la journée pour publication le surlendemain, vendredi.

SUITE DE LA UNE

JEUDI DANS *LA PRESSE*

Le REER-Habitation

■ Notre spécialiste en finances personnelles Michel Girard explique demain dans *La Presse* les dessous du nouveau REER-Habitation. Comment pourrons-nous retirer 20000$ d'un REER pour acheter ou se faire construire une maison?

BAISSE

Legère baisse d'impôt

curité internationale, notamment, seront dissous.

Le déficit fédéral devrait s'établir à 27,5 milliards pour l'exercice qui s'amorce le 1er avril, ce qui représente une réduction de près de 4 milliards par rapport au déficit de 31,4 milliards pour l'exercice qui s'achève.

La réduction du déficit fédéral est rendue possible notamment par la baisse des taux d'intérêt, qui permettra au gouvernement fédéral d'épargner environ 2 milliards sur le service de sa dette, qui atteindra 447 milliards cette année, ce qui représente plus de 17000$ par personne.

Mais ce sont surtout les mesures de compression annoncées l'an dernier par l'ex-ministre des Finances, Michael Wilson, qui permettent à son successeur d'annoncer une réduction du déficit. Les mesures d'austérité contenues dans les deux derniers budgets Wilson, notamment la réduction des transferts aux provinces, réduiront de 6,1 milliards les dépenses pour l'exercice 1992-93.

Malgré l'absence de mesures directes pour relancer l'économie, le ministre Mazankowski prévoit que l'économie canadienne enregistrera un taux de croissance de 2,5 p. cent cette année et de 4,5 p. cent l'an prochain. L'inflation devrait demeurer stable à 2 p. cent tandis que les taux d'intérêt devraient perdre un point de pourcentage au cours de la prochaine année. Le taux de chômage se maintiendra au-dessus de la barre des 10 p. cent jusqu'à l'an prochain.

Ces prévisions sont semblables à celles des organismes privés pour l'année en cours, mais nettement plus optimistes pour 1993, ce qui permet au gouvernement fédéral de prévoir une forte réduction du déficit à 22,5 milliards en 1993-94 et à seulement 5,5 milliards en 1996-97.

En somme, si le premier budget présenté par le ministre Don Mazankowski ne contient aucune mesure directe pour relancer l'économie, il ne contient pas non plus de mauvaises nouvelles pour les contribuables, les entreprises ou les provinces, qui ont été durement frappés dans les deux précédents budgets.

Ce budget maintient aussi le cap sur la réduction du déficit, mais à rythme plus lent que proposé dans les précédents budgets, essentiellement en raison de l'effet de la récession sur les recettes fédérales.

À ceux qui auraient préféré un budget expansionniste, au risque d'un endettement encore plus élevé, M. Mazankowski répond que la réussite économique ne «peut s'accommoder de raccourcis, de panacées maintes fois expérimentées par d'autres et qui ont échoué».

Il invite aussi les provinces, qui présenteront à leur tour leur budget au cours des prochaines semaines, à se diriger «dans un sens compatible avec l'orientation du présent budget». □

DONNE

Ottawa donne d'une main et reprend de l'autre...

deux enfants et recevez présentement 70$ par mois d'allocation familiales? À compter du 1er janvier 1993, votre chèque pourra bondir à 140$, ou même dépasser les 200$ (tout dépendant de votre revenu). Mais, comme il n'y aura plus de crédits, la plupart d'entre nous n'y verrons que du feu.

Voyons voir, de façon pratique, ce que signifient tous ces chambardements: vous travaillez tous les deux, vous avez deux enfants, et vos revenus combinés sont de 40000$? Votre chèque d'allocation va doubler mais, en réalité, vous ne gagnez que 44$ par année! Vous gagnez 50000$? La réforme vous permet de gagner 120$. Mais, à 60000$ (toujours pour deux revenus, deux enfants), vous subirez une perte de 380$.

En bout de ligne, le «cadeau» de M. Mazankowski consiste à déplacer des millions de dollars pour créer l'illusion que le gouvernement est plus généreux...

Les REER

Le troisième «cadeau» est plus vicieux, puisqu'il s'agit de permettre aux petits épargnants de piger dans leur REER jusqu'à concurrence de 20000$, en franchise d'impôt, pour financer l'achat d'une maison. Ces retraits sont entièrement remboursables et soumis à de sévères restrictions. (Les modalités du programme sont expliqués en détail en page A 3.)

Dans les faits, il s'agit d'un cadeau d'un goût bien douteux, puisqu'il consiste à encourager les Canadiens à compromettre leurs ravenus de retraite pour sortir le marché immobilier du marasme.

Autres mesures

Votre portefeuille peut également être touché par différentes mesures du budget.

■ Mauvaise nouvelle pour les conjoints de fait, qui seront dorénavent considérés par le fisc comme des conjoints légalement mariés. Cela veut dire, entre autres, qu'ils ne pourront plus réclamer leurs enfants comme «conjoints». Si vous êtes conjoints de fait, avez deux revenus et deux enfants, le budget Mazankowski vient de vous coûter au moins 2000$. C'est triste, mais il faut comprendre qu'il y a longtemps que les couples légalement mariés étaient, de ce fait, scandaleusement défavorisés selon les anciennes règles.

■ Excellente nouvelle pour les retraités (ou futurs retraités), qui pourront conserver leur Fonds enregistré de revenue de retraite (FERR) aussi longtemps qu'ils le désirent. Présentement, le fisc oblige les retraités à retirer la totalité de leurs épargnes au plus tard à l'âge de 90 ans.

■ En contrepartie, mauvaise nouvelle pour tous ceux qui profitent au maximum des REER: la hausse des plafonds de cotisations est reportée d'un an. Le plafond augmentera à 12500$ cette année, comme prévu, mais sera gelé à ce niveau en 1993.

■ Mauvaise nouvelle, enfin, pour les propriétaires de duplex, triplex ou autres immeubles à revenus, qui ne pourront plus réclamer l'exonération sur les gains en capital sur la valeur que prendra la propriété à compter de maintenant. □

Les allocations familiales

(famille de deux enfants)

Revenu familial	Régime actuel[1]			Nouveau régime
	Parent célibataire	Un revenu	Deux revenus	Ensemble des familles
		(en dollars)		
0	2 040	2 040	2 040	2 040
10 000	2 040	2 040	2 040	2 540
20 000	1 925	2 040	2 040	2 540
30 000	1 559	1 672	1 792	1 836
40 000	1 059	1 172	1 292	1 336
50 000	602	716	716	836
60 000	114	227	716	836
75 000	117	234	716	0
100 000	117	234	227	0

1 Les prestations comprennent les allocations familiales, la valeur fédérale-provinciale du crédit pour enfants et le crédit d'impôt remboursable pour enfants. (Pour le Québec, les chiffres peuvent différer)

Infographie *La Presse*

BUDGET

«Un budget qui ne change pas grand-chose»

voirs en donnant un répit à tout le monde et en évitant de se complaire dans les scénarios d'un optimisme béat de son prédécesseur. Il déplore en revanche le peu d'efforts faits au chapitre de la recherche et du développement et s'interroge sur l'impact que le budget peut avoir pour la relance de l'économie.

Ronald Matteau a quant à lui tenté de comptabiliser ce que le boudget pouvait apporter à sa famille. 100$, 150$ sur douze mois? Pas de quoi célébrer trop fort, estime ce père de deux enfants, dont l'épouse ne travaille pas et qui gagne dans les 50000$ par an.

Ce qui inquiète le plus ce résidant de Boucherville, c'est la situation générale de l'économie. Heureusement, espère-t-il, que la nouvelle politique sur l'utilisation des REER en habitation pourra aider certains ménages. Voilà qui est positif, selon lui.

Exactement le contraire de ce que pense Laurent Létourneau. «Connaissez-vous beaucoup de jeunes couples qui ont 20000$ en banque pour le transférer à une maison?» demande ce père de quatre enfants. M. Létourneau s'attendait à un budget de ce genre. Il considère qu'on y trouve plus de réaménagements que de mesures vraiment susceptibles d'aider les familles.

Vivement le psy!

Des spécialistes, eux, voient le budget d'un oeil plus positif. «Trop beau pour être vrai. Je dois rêver, il faut que je songe à aller voir mon psychologue», s'est exclamé Gilbert Martin en écoutant le ministre des Finances.

Porte-parole de la Fédération des associations de consommateurs du Québec, M. Martin se réjouit de voir le budget ne pas apporter de nouvelles hausses d'impôt mais diminuer au contraire la surtaxe. L'utilisation des REER pour l'achat d'une maison lui parait également positive, de même que la diminution des crédits du ministère de la Défense.

La rationalisation des prestations familiales lui apparait intéressante à prime abord, et il se réjouit de l'augmentation de la déduction pour frais de garde de même que l'aide accrue pour les étudiants et les handicapés. Des réserves? Rien de concret pour lutter contre le chômage, rien pour les logements sociaux, et une relance de l'économie assez hypothétique.

Comptable agréé et rédacteur de la chronique *Vos impôts* dans *La Presse*, Michel Lanteigne tempère quant à lui cet optimisme. «L'incidence du budget ne se fera sentir qu'à partir de l'an prochain. Pour cette année, c'est des pinottes», expliquait-il hier soir. C'est notamment vrai au niveau des prestations familiales, mais aussi en ce qui concerne la diminution de la surtaxe. □

HYDRO

Hydro se défend d'être gourmand

Il est bon de préciser que la cote de crédit d'Hydro-Québec ne sera jamais supérieure à celle accordée au gouvernement du Québec, qui, comme on le sait, garantit la dette de la société.

À titre de comparaison, Hudro-Ontario prévoit pour 1992 un bénéfice net de quelque 130 millions. Et la société Électricité de France escompte un bénéfice net de 420 millions sur des revenus d'environ 36 milliards.

M. Drouin a indiqué que la société assumera l'impact de la faiblesse des prix de l'aluminium — les fameux contrats secrets —qui se chiffrera en 1992 à 240 millions contre 140 millions en 1991. De plus, elle devra payer au gouvernement 150 millions à titre de frais de garantie de la dette.

La hausse réclamée par Hydro-Québec se répartit comme suit: 1,6 p. cent pour les engagements et les charges de la société; 2 p. cent pour la faible hydraulicité et 1,9 p. cent pour les frais de garantie de la dette. M. Drouin a souligné que les deux derniers facteurs échappent à l'emprise de la société.

Le président du conseil note aussi que la faible hydraulicité a entrainé un déficit énergétique d'environ de 26 TWh (térawatt/heure, ou 1 milliard de kilowatt/heure). Ceci équivaut à 20 p. cent de la consommation québécoise. Ce manque d'eau occasionnera des coûts additionnels de 142 millions en 1992, dont 38 millions pour faire fonctionner la centrale de Tracy et 104 millions pour acheter de l'électricité de réseaux voisins.

La récession a eu un impact important sur les ventes d'électricité, qui ont connu une baisse en 1991 (127,3 TWh au lieu de 134,2 TWh). Hydro-Québec attribue cette diminution aux difficultés qui ont frappé le secteur industriel et tout particulièrement l'industrie des pâtes et papiers. La croissance réelle des ventes en 1992 sera aussi moins importante (134,3 TWh plutôt que 139,4 TWh).

Hydro-Québec impute aussi à la récession une baisse dans la demande au Québec. La société espère atteindre 9,3 TWh d'économies d'énergie en 2000 plutôt qu'en 1999. Le démarrage des programmes a été plus lent que prévu. Les sommes consacrées à l'efficacité énergétique passent de 39 à 81 millions de 1991 à 1992.

Cette année, les investissements, moins importants que prévus, se situeront à 4,6 milliards, soit 460 millions de moins, notamment à cause du report d'un an des projets Laforge-2, Eastmain-1 et Grande-Baleine. □

L'entraîneur du pee-wee ukrainien au coeur d'une sombre affaire

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ L'entraineur de l'équipe de Kharkov, en Ukraine, qui a raflé les grands honneurs du tournoi international de hockey pee-wee de Québec, dimanche, se retrouve aujourd'hui au centre d'une présumée affaire de «caresses» et de terreur auprès des jeunes hockeyeurs ukrainiens. Il serait en outre soupçonné d'escroquerie.

Un porte-parole de la Gendarmerie royale du Canada, Yvon Paquet, a confirmé qu'une enquête avait été instituée dans cette affaire à la suite du dépôt d'une plainte par une des marraines de l'équipe à Québec.

MMe Christine Guillard a révélé avoir déposé une plainte après des consultations avec l'organisateur du tournoi, M. Alex Légaré.

Entre-temps, l'entraineur est tenu à l'écart des jeunes hockeyeurs en attendant leur départ pour l'Ukraine, prévu pour vendredi à bord d'une appareil d'Aeroflot.

Mme Guillard soutient avoir également communiqué avec la Communauté ukrainienne de Montréal, qui l'aurait mise en garde contre toute tentative d'escroquerie de la part de l'entraineur.

Les jeunes Ukrainiens avaient été présentés au public comme des pauvres, peu après leur arrivée à Québec, le 12 février : équipements désuets, vêtements troués, sans le sou. Chose curieuse, l'équipe ukrainienne, qui arrivait d'un tournoi en Allemagne, avait également obtenu de l'équipement de hockey dans ce pays. Or, affirme aujourd'hui Mme Guillard, l'entraineur cherchait de l'argent pour payer une mystérieuse dette de voyage de 10 000$. Il aurait même tenté de vendre l'équipement des jeunes.

Au lieu de s'en retourner en Ukraine comme prévu, l'entraineur aurait aussi manifesté le désir d'emmener ses jeunes protégés à Montréal, à Toronto, Richmond Hill, Buffalo, sans argent.

Un des trois Ukraniens qui logeaient avec Mme Guillard lui aurait même demandé : «Est-ce qu'un jour, je vais revoir ma mère?»

De son côté, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) a indiqué qu'aucune plainte ni aucun signalement n'avaient été portés à son attention.

Toujours selon Mme Guillard, les jeunes Ukrainiens de 13 et 14 ans seraient littéralement terrorisés par l'entraineur.

À Montréal, la présidente de l'Entraide ukrainienne, Mme Nadia Verty-Cechmistro, a dit avoir reçu l'assurance de Mme Guillard que toute l'équipe était en sécurité.

Visiblement bouleversée par cette «malheureuse» tournure des événements, cette porte-parole de la communauté ukrainienne de la métropole a dit trouver «inqualifiable» la conduite de l'entraineur.

Mme Verty-Cechmistro a raconté qu'il lui avait fait une sainte colère au bout du fil, lundi soir.

Saisie de cigarettes

■ Les policiers de la SQ ont effectué un autre beau coup de filet, tôt hier matin, en interceptant une automobile contenant un plein chargement de cigarettes évalué à environ 7800$ sur le marché de la contrebande.

Le véhicule dans lequel prenaient place un homme de 47 ans et sa compagne de 53 ans circulait sur la route 132, à la hauteur de Contrecoeur, sur la Rive-Sud, vers 4 h 25 du matin, lorsqu'il a été localisé par des policiers de la SQ du poste de Tracy.

C'est au cours d'une vérification de routine que les policiers y ont découvert 360 boîtes de tabac, cinq cartons de cigarettes, 50 boites de cigares et quatre caisses de tabac en vrac.

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
- Montréal : au Centre des donneurs de sang de la Croix-Rouge, 2991 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h; à l'auditorium Grover du YM-YWCA de Snowdon, 5500, av. Westbury, de 14 h 30 à 20 h;
- Saint-Lambert : au cégep Champlain, 900, chemin Riverside, de 10 h à 16 h 30;
- Sainte-Rose : à l'école Villemaire, 211, boul. Sainte-Rose, de 14 h 30 à 20 h 30.

La Quotidienne tirage d'hier
à trois chiffres 262
à quatre chiffres 2026

ABONNEMENT	285-6911	RÉDACTION	285-7070
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30, samedi et dimanche de 7 h à 11 h		ANNONCES CLASSÉES Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrieres et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe —.

Enregistrement : numéro 1400- Port de retour garanti, (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

09-3-01

MERCREDI 26 FÉVRIER 1992

LE SALON NATIONAL DE L'HABITATION

PUBLIREPORTAGE

STADE OLYMPIQUE 28 FÉV. AU 8 MARS

UN CAHIER À NE PAS MANQUER SAMEDI DANS La Presse

UN ÉVÉNEMENT PROMEXPO

La Presse

BUDGET 92

Le revenu familial total établira les allocations

La mesure confirme la disparition du caractère universel des allocations familiales

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Finis les chassés-croisés des crédits d'impôts pour enfants et les allocations familiales qui finissent par reprendre le chemin d'Ottawa. Le gouvernement restructure complètement l'aide fiscale destinée aux parents canadiens, qui, dès 1993, ne recevront plus qu'un seul chèque mensuel englobant tout l'argent qu'Ottawa aura décidé de leur verser.

Calculée selon une savante formule basée sur le revenu de toute la famille, et non plus des deux parents séparément, cette nouvelle mesure vient confirmer la disparition de l'universalité des allocations familiales. Universalité évanouie il y a quelques années toutefois, depuis que le gouvernement récupère les allocations versées aux parents bien nantis le temps venu de récolter les impôts.

Rationalisation

Le gouvernement a donc décidé de rationaliser son programme d'aide, en refondant ses trois mesures actuelles, qui sont les allocations familiales, les crédits d'impôt remboursables et non remboursable, en une mesure unique. Ainsi, les familles n'auront plus à attendre leur retour d'impôt pour bénéficier du gros de l'aide gouvernementale. Des chèques seront envoyés mensuellement à la mère, dans la plupart des cas, dès le 1er janvier 1993.

Ottawa prévoit aussi se servir de ce nouveau système pour réorienter ses budgets d'aide à l'enfance vers les familles à revenu bas et moyens. Budgets qui seront en outre augmentés de 400 millions $ par année pour les prochains cinq ans. En 1992, l'enveloppe sera de 4,5 milliards. Elle passera donc à 4,9 milliards en 1993.

Il est pour l'instant difficile de savoir combien d'argent recevront les familles québécoises visées par ce programme d'aide puisque les sous fédéraux y sont versés différemment du reste du Canada, même si l'enveloppe est proportionnellement semblable à celles des autres provinces, ont expliqué hier des hauts-fonctionnaires fédéraux.

En vertu de sa politique nataliste, Québec s'est en effet arrangé avec Ottawa pour que l'argent fédéral soit distribué de façon à avantager les familles qui comptent trois enfants et plus.

Changements à venir

D'ailleurs, les hauts-fonctionnaires tiennent à préciser que les mesures livrées hier au moment du dépôt du budget ne constituent qu'un livre blanc, sujet aux changements. Changements qui pourraient bien découler des négociations avec les provinces sur la mise en application du nouveau programme intégré.

À titre d'exemples cependant, le gouvernement explique dans son livre blanc que la nouvelle formule prévoit que les familles canadiennes qui ne comptent qu'un ou deux enfants et qui gagnent au total 75 000 $ par année ou plus, ne recevront plus un sou. Pour les familles de trois enfants, la barre sera plus haute, à 100 000 $ par année.

Autrement, une famille canadienne qui gagne en tout 40 000 $ par année et qui compte trois enfants, recevra à partir de 1993 des versements mensuels de 202 $, qui totaliseront 2431 $ en fin d'année.

Pour une autre famille canadienne qui ne gagne que 20 000 $ par année et qui ne compte qu'un seul enfant, l'aide annuelle sera de 1520 $, ce qui signfie que les parents recevront 126 $ par mois.

Jusqu'à 500 $ de plus

Le gouvernement estime qu'en moyenne, les familles qui gagnent moins de 50 000 $ par année, recevront 250 $ de plus par année. L'augmentation la plus haute qu'une famille puisse recevoir est de 500 $. Entre 50 000 et 75 000 $ de revenus annuels familiaux, cette augmentation moyenne sera de 85 $. Les familles gagnant plus de 75 000 $ par année devraient perdre en moyenne 175 $ par année.

Toujours au chapitre de sa politique familiale, le gouvernement augmente de 1000 $ le montant maximum en frais de garderie qui pourra être déduit du revenu avant impôt. Mais là encore, cette mesure n'entrera pas en vigueur avant 1993.





Le REER pourra servir à l'achat d'une maison

On peut dès ce matin retirer 20 000 $ de ses REER et c'est remboursable sur 15 ans

MAURICE JANNARD
OTTAWA

■ Se rendant aux pressions de plusieurs provinces, des députés des trois partis fédéraux et des chambres d'immeuble, le gouvernement fédéral a instauré un régime spécial d'accès à la propriété.

À compter d'aujourd'hui un contribuable pourra retirer des fonds actuellement placés dans un régime enregistré d'épargne retraite (REER) afin de financer l'achat d'une maison sans être imposé sur le retrait.

Les acheteurs pourront retirer jusqu'à 20 000 $ de fonds de REER pour l'acompte d'une maison sans être imposés. La mesure entre en vigueur immédiatement et sera offerte jusqu'au premier mars 1993. L'acheteur aura toutefois jusqu'au 30 septembre 1993 pour conclure une entente d'achat ou de construction. La maison doit servir de résidence principale.

Les fonds utilisés devront être remis dans le REER sur une période de 15 ans. Les versements devront être égaux et étalés sur 15 ans. Le premier versement doit être fait au plus tard le 31 décembre 1994.

Au delà des attentes

Les habitations existantes comme les maisons neuves sont admissibles. En fait, le ministre des Finances, Don Mazankowski, dépasse les attentes de ceux qui ont fait des pressions car ces derniers demandaient un tel régime pour les seuls premiers acheteurs d'une maison neuve.

Avec la mesure du gouvernement conservateur, les propriétaires actuels pourront aussi en bénéficier.

Les logements admissibles sont les suivants: maisons unifamiliales, maisons semi-détachées, maisons en rangée, habitations en co-propriété, maisons mobiles, appartement dans un duplex, triplex, quadruplex ou immeuble d'appartements; une part de coopérative d'habitation est également admissible.

Comme le plafond de 20 000 $ est par personne, si un couple veut acheter une maison et que les deux membres du couple sont admissibles, chacun peut retirer jusqu'à 20 000 $.

Aucun coût n'a été prévu dans les documents fédéraux pour cette mesure car le gouvernement estime qu'il sera faible.

En revanche, Ottawa a décidé de retarder d'un an l'entrée en vigueur des plafonds majorés de cotisations aux régimes de pension agréés et aux REER.

Ainsi, le plafond était de 11 500 $ en 1991 pour un REER. Le plafond sera comme prévu de 12 500 $ en 1992 mais il restera à ce niveau en 1993. Ce n'est qu'en 1994 que le plafond sera majoré à 13 500 $.

... et des économies pour le fisc

Cette mesure, glissée en douceur dans le discours du budget, est une grande source d'économie pour le fisc. Ce report des plafonds fait économiser 20 millions $ durant l'année fiscale 1993-94 mais 100 millions $ pour l'année 1994-95. Sur cinq ans, Ottawa sauve 320 millions $.

Selon l'évaluation des hauts-fonctionnaires du ministère des Finances, le nouveau régime d'accès à la propriété pourra intéresser près de 100 000 personnes. La mesure devrait faire augmenter la construction résidentielle de 6000 à 12 000 unités de logement cette année, ce qui est moins de dix p. cent des mises en chantier totales prévues en 1992.

Les dispositions entourant les remboursements au REER sont assez souples puisqu'une année, un contribuable peut remettre plus que le montant prévu ou moins s'il le veut. Dans ce dernier cas, le contribuable sera imposé en conséquence.

Par exemple, si un contribuable a retiré 13 500 $ de son REER pour acheter une maison, le premier versement annuel sera de 900 $ (13 500 divisé par 15) au plus tard le 31 décembre 1994.

Si une personne a un remboursement prévu de 1000 $ par an dans son REER et qu'une année elle ne rembourse que 700 $, la différence de 300 $ devra alors être incluse dans le revenu de cette année-là.

Concubins ou mariés, même fiscalité

MARIO FONTAINE

■ Fini les unions de fait uniquement destinées à échapper au fisc. À compter de l'an prochain, les concubins seront en effet soumis aux mêmes règles que les couples mariés, a annoncé hier M. Mazankowski.

Certains couples perdent au change, d'autres y gagnent. Et, à tout coup, Ottawa réussit à harmoniser sa politique — deux ans après Québec — face à un phénomène qui a pris une ampleur considérable. Le nombre d'unions de fait a plus que doublé au pays dans les années 80, atteignant 775 000 en 1990.

En vertu du régime qui s'appliquera à compter de l'année d'imposition 1993, les conjoints de fait qui ne gagnent qu'un revenu seront admissibles au crédit de personne mariée. Un allègement fiscal potentiel de 1400 $. Ils pourront aussi verser des cotisations au REER du conjoint, ce qui leur était interdit jusqu'à présent.

En revanche, les conjoints de fait devront combiner leurs revenus pour déterminer s'ils ont droit au crédit de taxe sur les produits et services (TPS) et aux versements mensuels de la nouvelle prestation pour enfants. Ceux qui avaient un enfant jouissaient jusqu'à présent d'un avantage pouvant dépasser 1000 $ par rapport aux personnes mariées. Désormais, tous seront soumis aux mêmes règles.

Le conjoint de fait sera défini comme une personne qui cohabite avec quelqu'un du sexe opposé depuis au moins douze mois. Les parents naturels ou adoptifs d'un enfant seront aussi considérés comme des conjoints de faits.

«Ces nouvelles règles satisferont sans doute les couples légitimement mariés qui se sentaient lésés par la législation actuelle. Mais elles feront aussi des malheureux», prédit Gilbert Martin, porte-parole de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec.

Laurent Létourneau est de ceux là. Non pas que ce fermier de Saint-Constant se réjouisse de voir les concubins perdre certains de leur avantages. Mais plutôt qu'il aurait préféré que le ministre inverse le pendule et avantage maintenant les personnes mariées. «Pendant longtemps il a été plus rentable de vivre accotés, fait-il valoir. Pourquoi ne pas enfin en donner plus à ceux qui ont choisi de se marier?»

Administrateur habitant Longueuil, Luc Caron fait à peu près le même constat: «Les conjoints de fait vont désormais être aussi désavantagés que la famille traditionnelle. Ça ne me donne rien de plus, à part diminuer mon niveau de frustration!»

Les experts se posent des questions

PAUL DURIVAGE

■ Le projet de REER-Habitation du ministre des Finances Don Mazankowski, s'il séduit à prime abord, soulève nombre d'interrogations auprès des experts de l'immobiliers rejoint hier soir. Selon eux, une infime minorité de contribuables en bénéficera réellement.

«Reste à voir l'impact de la mesure», pose Gérard Carignan, vice-président et directeur général de la Chambre immobilière du Grand Montréal, soulignant le problème des préretraités, de la liquidité des REER souvent investis dans des certificats de placement à long terme «et encore faut-il avoir 20 000 $ dans son REER».

«Mais ce qui m'inquiète surtout, c'est la lourdeur administrative de la mesure. Je crois qu'il ne s'agit encore que d'un plan expérimental, limité à un an et 20 000 $, pour ne pas déplaire à ceux qui craignent que l'esprit du REER soit dénaturé. Il devrait être corrigé et bonifié au fil des ans.»

«Mais c'est quand même une bonne idée», a rappellé à *La Presse* le président de la Chambre, regroupant 6700 courtiers et agents d'immeubles de la région, qui milite depuis longtemps en faveur de l'utilisation des REER à l'achat de maisons.

M. Renald Jacques, président de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (l'APCHQ), souligne que l'initiative du ministre Mazankowski reconnait le rôle clé que joue la construction résidentielle au Canada tout en préservant l'intégrité des REER en raison de l'obligation d'y rembourser la somme prélevée à l'achat d'une maison sur une période de 15 ans.

Selon M. Jacques, les consommateurs bénéficient d'une situation idéale pour acquérir une propriété d'ici le 31 mars prochain avant la fin des programmes Mon Taux, mon toit et Aide à la mise de fonds, instaurés par Québec. Le gouvernement du Québec, note-t-il, devra par contre s'abstenir d'appliquer la TVQ au secteur de l'habitation en juillet prochain.

Pour Michel Beaudin, responsable des projets d'habitation chez Magil Construction, le nouveau programme favorisera davantage les actuels propriétaires que ceux qui rêvent d'une première maison. «Le défunt régime d'épargne-logement était beaucoup plus intéressant», note-t-il.

Selon le responsable du projet Héritage de l'Île Paton, l'initiative n'aura que peu d'impact sur la construction domiciliaire: «Pour cela, il faudrait d'abord plus de stabilité dans l'emploi».



Laurent Létourneau aurait préféré voir les gens mariés avantagés plutôt que les concubins désavantagés. Il est accompagné ici de Yannic, Catherine, sa femme Nicole, Olivier et Jean-François.

PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Québec accueille favorablement le budget, le PQ le juge «cosmétique»

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Québec accueille favorablement le budget Mazankowski, «un pas dans la bonne direction» qui, pour une fois, n'alourdit pas le fardeau des provinces, a résumé hier le ministre des Finances Gérard D. Levesque.

Pour le ministre, les annonces d'hier n'auront guère d'impact sur la préparation du budget provincial. «Pour 92-93 l'effet du budget fédéral est neutre sur le nôtre, il n'y a rien là-dedans qui dégage pour nous une marge de manoeuvre supplémentaire», observe M. Levesque. «J'ai dit que c'est un pas dans la bonne direction, pas qu'on est enthousiaste», laissera-t-il tomber. En donnant un coup de barre sur les dépenses pour réduire le déficit, Ottawa montre qu'il est sérieux dans sa tentative de reprendre le contrôle de l'économie, reconnait Québec.

Toutefois M. Levesque estime que son homologue fédéral a bien entendu les représentations des provinces lors des conférences fédérale-provinciales des deux derniers mois.

«Dans les derniers budgets, on était habitué à des coupures successives sur les transferts aux provinces, on est content de voir qu'il y en a pas cette fois», a soutenu le ministre. Les coupures déjà en place n'en coûtent pas moins de 1,3 milliard au Québec. En décembre, Québec s'était dit «modérément satisfait» d'une hausse de 200 millions des transferts fédéraux. Hier, on prédisait que le premier budget de Don Mazankowski serait «modérément favorable à la reprise». Du point de vue du Québec, ce budget est «sûrement le moins négatif des dernières années», a poursuivi le ministre.

Le PQ déçu

Du côté du Parti québécois, le porte-parole Jacques Léonard a qualifié de «mesurettes» et d'opération «cosmétique» les initiatives du budget fédéral.

«C'est un budget de laisser-faire, une approche passive de la relance, qui n'apporte pas de solution au problème du chômage», dira M. Léonard. «Le ministre fédéral semble résigné au chômage; le Québec est en quelque sorte laissé seul en face de la relance», ajoute-t-il.

Ce dernier reconnait que certaines mesures vont dans le sens d'une stimulation de l'économie, la réduction par deux tranches de un p. cent de la surtaxe générale sur les particuliers notamment. Mais ces mesures n'ont pas l'ampleur nécessaire pour constituer un tremplin pour l'économie.

La permission d'utiliser jusqu'à 20 000 $ de son régime enregistré d'épargne retraite pour l'achat d'une maison n'aura qu'un impact négligeable — 12 000 constructions pour l'ensemble du pays. En outre, on peut se poser des questions sur l'application concrète de cette mesure. Les REER hypothécaires étaient déjà disponibles, et avec la formule proposée, un individu pourra faire une faillite personnelle, et perdre à la fois sa maison et son fonds de pension. «Il peut y avoir des conséquences sociales assez graves», observe le député péquiste.

Il approuve l'idée d'abolir les allocations familiales pour un nouveau programme plus progessif de prestation mensuelles destinées aux familles moins nanties. «Il est possible que ce soit une amélioration générale, mais on constate que la mesure n'est plus universelle, et quand on prend cette direction, on ne sait pas quand cela s'arrête», prévient le député.

En outre celui-ci s'interroge sur la pertinence des fusions d'organismes — 46 sont fusionnés ou abolis. Le Conseil économique du Canada apportait un éclairage utile (il avait notamment recommandé de ne pas aller de l'avant avec la TPS). Avec la dispariton du Conseil des sciences, on peut se demander comment se financera la recherche universitaire, demande M. Léonard.

Ce dernier juge optimiste les prévisions de croissance pour 1992-1993, 2,7 p. cent et surtout le 4,5 prévu pour l'année suivante. Pour le ministre Levesque toutefois ces prévisions représentent des cibles bien réalistes, dans la moyenne des prévisions.

BUDGET 92

La fiscalité des entreprises est réduite de deux milliards

MAURICE JANNARD
OTTAWA

■ Dans le but de favoriser les investissements créateurs d'emplois et de rendre l'industrie canadienne plus concurrentielle avec celle des États-Unis principalement, le ministre Mazankowski a réduit le fardeau fiscal des entreprises.

Les réductions d'impôt s'élèvent à 2 milliards d'ici les cinq prochaines années. Bien qu'il soit minime pour l'exercice fiscal 1992-93 (60 millions), l'allégement fiscal des sociétés monte à 310 millions en 1993-94 et plus de 500 millions l'année suivante.

Le secteur de la fabrication et de la transformation, durement frappé par la récession, sera aidé par trois mesures importantes.

En premier, le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation sera ramené de 23 à 22 p. cent le premier janvier 1993 et à 21 p. cent l'année suivante. D'ici 1996-97, cette disposition coûtera 1,5 milliard au trésor fédéral, dont 150 millions l'année prochaine.

Deuxièmement, le taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation passera de 25 à 30 p. cent, dans le cas des acquisitions effectuées après aujourd'hui. La mesure coûte 40 millions à Ottawa cette année, 110 millions en 1993-94 pour un total de 730 millions sur cinq ans.

En troisième lieu, la loi actuelle impose un montant de 25 p. cent pour les entreprises manufacturières qui versent des dividendes aux résidants étrangers. À compter du premier janvier 1993, le Canada est disposé à réduire ce taux à cinq p. cent des dividendes étrangers.

Cette mesure vise à favoriser les investissements étrangers dans les entreprises canadiennes.

R&D

Dans le but de favoriser la recherche et le développement, Ottawa accordera 230 millions de plus en allègements fiscaux au cours des cinq prochaines années.

L'exemption à vie pour gains en capital (100000$) sera modifiée dans le cas des immeubles.

Les gains en capital réalisés sur des immeubles après février 1992 ne donneront plus droit à cette exemption. les gains courus avant mars 1992 continueront d'être admissibles. La mesure ne touche pas toutefois l'exemption de 500000$ relative aux petites entreprises et aux biens agricoles.

Cette disposition rapportera 980 millions au trésor fédéral au cours des cinq prochaines années.

Nouveau programme

Un nouveau programme verra le jour pour les petites entreprises et les agriculteurs en difficultés financières. Ces petites entreprises pourront obtenir des prêts à un taux d'intérêt moins élevé.

De même, le plafond des prêts accordés à une petite entreprise en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sera doublé pour passer à 200000$.

Les deux dernières mesures coûteront 70 millions sur une période de cinq ans.

Ottawa aidera les fonds de capital de risque de travailleurs, tel le fonds de solidarité de la FTQ. Le crédit maximal offert pour les placements dans ces fonds sera accru notamment (il sera porté à 1000$), de même que sera augmentée la limite de taille des entreprises dans lesquelles un tel fonds peut investir. Ces mesures coûteront un petit 20 millions sur cinq ans au fisc.

En revanche, les compagnies d'assurance-vie verront leurs impôts augmenter. Depuis 1969, le gouvernement et les compagnies elles-mêmes conviennent que ces dernières paient peu d'impôts sur leurs bénéfices.

Des discussions auront lieu de manière à augmenter les impôts dans le secteur de l'assurance-vie de 55 millions en 1992-93. Sur cinq ans, Ottawa veut récupérer une somme additionnelle de 415 millions.

Enfin, une dernière mesure annoncée par le ministre Mazankowski indique que le gouvernement dévoilera des mesures pour encourager l'utilisation des carburants à l'éthanol et au méthanol.

Mazankowski voit l'avenir avec optimisme

MAURICE JANNARD
OTTAWA

■ Le ministre Mazankowski a décrit un avenir teinté d'optimisme pour les perspectives de l'économie canadienne bien que les premiers mois de 1992 continueront dans la grisaille.

«L'expansion annuelle moyenne demeurera modeste en 1992, à 2,7 p. cent, à cause d'une faible croissance au second semestre de 1991 et au début de 1992», signale le ministre dans un document détaillé du budget.

Ottawa mise toutefois sur une accélération de l'activité en 1993 alors que la croissance devrait être de 4,5 p. cent. Il s'agit d'une reprise nettement plus lente que lors des redressements passés après une récession.

Dans son discours, M. Mazankowski rappelle que le Conference du Board du Canada et l'OCDE ont prévu tout de même des taux de croissance plus rapides pour le Canada que pour ses autres partenaires industriels. «La reprise sera alimentée par une forte augmentation de la construction résidentielle et de la consommation, sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt», a-t-il dit devant la Chambre des communes.

Ottawa prévoit en fait un décalage de 18 mois avant que la baisse du loyer de l'argent ne fasse pleinement sentir son effet, ce qui nous amène à l'automne 1993, soit la date probable des prochaines élections fédérales.

«Selon les projections, le taux des effets commerciaux à 90 jours devrait s'établir en moyenne à 6,9 p. cent cette année et à 6,5 p. cent en 1993», déclare le ministre conservateur, qui en était à son premier budget.

M. Mazankowski s'attend à ce que 500000 emplois soient créés au cours des 20 prochains mois, ce qui correspond à un taux de trois p. cent pour l'an prochain dans l'emploi. En revanche, comme la population active augmentera rapidement, le taux de chômage ne baissera pas cette année et se maintiendra au-dessus de 10 p. cent.

Si le ministre se montre relativement réaliste pour les prochains mois, il fait preuve d'un grand optimisme pour le moyen terme.

«De 1994 à 1997, la croissance devrait être de 4,4 p. cent en moyenne selon nos prévisions. L'inflation sera conforme à nos objectifs de réduction de l'inflation. Plus d'un million d'emplois seront créés et le taux de chômage descendra à sept p. cent».

Au chapitre de l'inflation, le gouvernement fédéral prévoit que l'indice du coût de la vie augmentera de 3,1 p. cent en 1992 et 3,2 p. cent l'an prochain. Encore là, il s'agit d'une performance supérieure aux autres membres du G-7, c'est-à-dire le groupe des sept pays les plus industrialisés du monde.

Équité salariale: pas de paiement rétroactif

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le gouvernement fédéral a fait savoir hier qu'il ne consentira aucun paiement rétroactif au titre de l'équité salariale pour tout travail effectué par ses employés avant novembre 1990, quoi qu'en décide le tribunal des droits de la personne.

«Le gouvernement est prêt à agir si nécessaire pour contrer les importantes répercussions fiscales susceptibles de découler de poursuites contre les programmes gouvernementaux», a déclaré le ministre des Finances Don Mazankowski dans son Discours du budget. Autrement dit, le gouvernement pourrait adopter une loi pour défendre la position qu'il a effectivement honoré toutes les obligations qui lui incombaient.

Le gouvernement a déjà dépensé 467 millions pour ajuster les salaires de ses employés — généralement des femmes — travaillant dans certaines catégories d'emplois aux salaires versés pour des tâches d'égale valeur. Mais les employés jugent que c'est insuffisant et leur plainte est actuellement à l'étude devant un tribunal de la Commission canadienne des droits de la personne.

Pour M. Jim MacEwen, vice-président exécutif de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, l'annonce gouvernementale n'est rien d'autre qu'un affront. «Cela revient à dire: nous ne vous donnerons pas l'argent que nous vous devons, et que les tribunaux ont confirmé que nous vous devons, et si vous contestez, nous allons légiférer unilatéralement contre vous», a lancé un MacEwen indigné.

Quand la réalité s'impose au rêve

Quatre observateurs intéressés, deux économistes et deux hommes d'affaires, présentaient mardi dans nos pages d'économie leurs souhaits et attentes concernant le premier budget de Don Mazankowski. Ils commentent aujourd'hui l'exercice budgétaire d'Ottawa avec satisfaction. Si leurs prévisions se sont réalisées le plus souvent, leurs souhaits ne sont qu'en partie concrétisés.

	TAXES ET IMPÔTS	RELANCE	DÉFICIT
 Placide Poulin, président de Maax Inc.	● À défaut d'une diminution de la TPS, l'homme d'affaires de Québec se réjouit de la réduction graduelle de 23 à 21 p. cent du taux d'imposition des sociétés. «Cela nous ramènera à un niveau de taxation comparable aux États-Unis, note l'homme d'affaires avouant son étonnement alors que, lundi encore, il se disait prêt à vivre avec le fardeau fiscal actuel.	● Le fabricant d'appareils sanitaires et de pièces en matériaux composites ne peut qu'applaudir à l'idée du REER-Habitation à laquelle, comme nombre d'observateurs, il ne croyait plus. «C'est une très bonne mesure, à peu de frais, mais qui a malheureusement été plafonnée (dans le temps et en dollars), pour relancer le marché domiciliaire». Il déplore par contre l'absence de programmes d'aide à l'emploi et à la formation.	● «C'est tout de même encore 27 milliards qui s'ajoutent à la dette et qu'il faudra bien repayer un jour ou l'autre, lance déçu l'homme d'affaires. Plutôt que de diminuer de cinq pour cent les salaires des députés et ministres, une mesure banale, on aurait dû instaurer un régime de rémunération basée sur leur performance», poursuit-il sarcastique.
 Philippe Brunet, cambiste à la B de M	● «La surtaxe (abaissée de 5 à 4 p. cent) n'était-elle pas censée être une mesure temporaire?» demande l'expert en change de la Banque de Montréal qui s'attendait à ce que le gouvernement, faute de marge de manoeuvre, n'apporte que peu de soulagement aux contribuables comme aux sociétés.	● «L'utilisation jusqu'à 20000 dollars du Reer pour l'acquisition d'une maison a déjà piqué la curiosité de jeunes collègues au bureau. Je pense que c'est une formule qui va plaire», commente M. Brunet qui déplore néanmoins l'annonce, comme souhaitée, de programmes bien structurés de formation et d'éducation de la main d'oeuvre.	● «Le déficit va dans la bonne direction. Et cette fois, il repose sur des prévisions économiques réalistes. Je crois que ce sera bien perçu par les marchés financiers», commente le vice-président qui tablait sur un chiffre de 26 milliards. Dans les minutes suivant le discours du budget, le huard a d'ailleurs gagné près de 20 centièmes de cent face au dollar américain, note-t-il.
 Yves Marmet, pdg Ordinateurs Hypocrat	● À défaut d'avoir trouvé dans le budget quelque aide tangible pour les PME, M. Marmet est heureux de voir que le ministre Mazankowski n'a pas touché à l'exemption d'impôt de 100000 dollars sur les gains de capital, «la meilleure motivation pour les entrepreneurs», autrement que pour mieux en cibler l'usage.	● Le jeune président d'entreprise de services informatiques est par contre déçu qu'Ottawa n'ait pas clairement annoncé son concours au programme Innovatech d'aide au développement technologique mis sur pied par Québec. «C'est un budget conservateur, sans réelle stimulation de l'économie», commente-t-il.	● «Compte tenu du contexte économique, il y a un bel effort sur le front du déficit», commente M. Marmet qui souhaitait que le gouvernement baisse le déficit au minimum par une gestion saine et en sabrant davantage encore la Défense et les services.
 Yves Rabeau, économiste à l'UQAM	● M. Rabeau, qui souhaitait voir réactiver des programmes fiscaux incitatifs comme les actions accréditives et une forme de RÉA, note que le ministre des Finances a reconnu le principe d'une allocation efficace de l'épargne en éliminant les transactions immobilières de l'exhonération pour les gains de capital. Le ministre des Finances reconnait de même l'impératif d'avoir une fiscalité concurrentielle pour les entreprises au niveau international, en ramenant progressivement leur taux au niveau américain, note-t-il.	● «L'impact des REER-Habitation n'est pas évident. Cela reste une mesure limitée pour restaurer la confiance dans l'industrie de la construction», commente M. Rabeau déçu que le gouvernement n'est pas utilisé les puissants leviers économiques dont il dispose alors que l'inflation est à son plus bas niveau en vingt ans.	● L'économiste du centre de recherche en conjoncture de l'UQAM avait visé pile avec sa prévision de déficit «entre 27 et 28 milliards», mais cela demeure à des lieux de ses souhaits. Il prend par ailleurs avec un grain de sel le scénario du ministre des Finances voulant que l'on tende vers un déficit nul. «Combien de fois l'a-t-on promis?», demande-t-il.

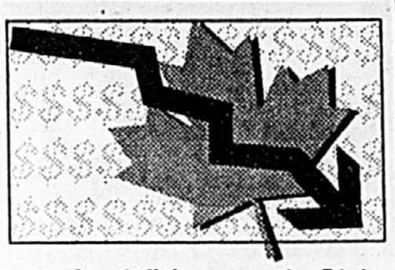
Propos recueillis par PAUL DURIVAGE

LES POINTS SAILLANTS DU BUDGET FÉDÉRAL



PHILIPPE DUBUISSON
OTTAWA

DÉFICIT



- Le déficit passe de 31,4 milliards (1991-92) à 27,5 milliards (1992-93);
- Les de 6,4 p. cent à 132,1 milliards; les dépenses de 2,6 p. cent à 159,6 milliards;
- Le déficit passerait à 22,5 milliards en 1993-94.

À NOTER

La réduction du déficit provient essentiellement de la diminution du service de la dette (baisse des taux d'interêt) et de mesures annoncées l'an dernier (hausse des taux de cotisation à l'assurance-chômage et compressions dans les transferts aux provinces).

PRÉVISIONS

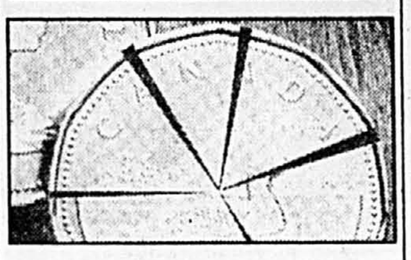


- Croissance économique de 2,7 p. cent en 1992 et de 4,5 p. cent en 1993;
- L'inflation (IPC) demeure stable à 2,2 p. cent en 1992 et 1993; les taux d'intérêt diminueront d'un point d'ici l'an prochain;
- Croissance annuelle moyenne de 4,4 p. cent de 1994 à 1997.

À NOTER

Les prévisions économiques du gouvernement sont comparables à celles du secteur privé pour 1992. Pour les années suivantes, le gouvernement fait preuve de plus d'optimisme. L'OCDE prévoit une croissance de 3,8 p. cent seulement en 1993.

CONTRÔLE DES DÉPENSES

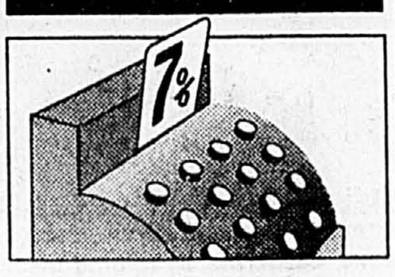


- Ce budget contient diverses mesures visant à réduire de 1 milliard les dépenses prévues en 1992-93 et de 7 milliards sur cinq ans;
- Le budget de la défense est réduit de 2,2 milliards sur cinq ans;
- Les budgets de fonctionnement non salariaux des ministères sont réduits de 3 p. cent;
- Rationalisation de l'administration fédérale. Quelque 21 organismes sont dissous, dont le Conseil économique du Canada, et d'autres sont regroupés.

À NOTER

Le budget de l'an dernier présenté par Michael Wilson aura un plus grand impact sur le contrôle des dépenses pour l'exercice 1992-93 (6,1 milliards) que le budget de cette année, en raison surtout de la réduction des transferts aux provinces.

TPS



- Le taux de la TPS demeure inchangé à 7 p. cent;
- La TPS a produit des recettes nettes de 16,4 milliards pour l'exercice 1991-92, un résultat conforme aux prévisions;
- Les recettes nettes de la TPS atteindront 18,6 milliards en 1992-93 et 20,15 milliards en 1993-94;

À NOTER

Malgré la faiblesse de l'économie, la TPS a produit les recettes prévues. Il faut toutefois noter que les investissements des entreprises et les exportations, qui sont en bonne partie reponsables de la récession, ne sont pas assujettis à la TPS. Néanmoins, les rentrées fiscales de la TPS devraient augmenter sensiblement lorsque les ventes au détail se redresseront.

REER



- Les particuliers pourront retirer jusqu'à 20000 $ de leurs REER, en franchise d'impôt, pour acheter ou faire construire une maison;
- Le retrait doit être remboursé au REER sur une période maximale de 15 ans;
- Cette mesure entre en vigueur immédiatement, mais s'appliquera jusqu'au 1er mars 1993 seulement.
- Le relèvement des plafonds de cotisation aux régimes de pensions agréés et aux REER sont retardés d'un an à compter de 1992.

À NOTER

On estime à 100000 le nombre de contribuables qui pourront bénéficier de l'ouverture du REER au logement. Les mises en chantier devraient augmenter de 3 à 5 p. cent grâce à cette mesure.

BUDGET 92

Le déficit sera réduit malgré la récession

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse

OTTAWA

■ Malgré la sévère récession qui a frappé l'économie canadienne, Ottawa prévoit réduire sensiblement son déficit à 27,5 milliards au cours de l'exercice financier 1992-93.

Il s'agit d'une réduction de près de 4 milliards du déficit fédéral qui s'établit à 31,4 milliards pour l'exercice financier qui se termine le 31 mars prochain.

Pour y arriver, le ministre des Finances Don Mazankowski a poursuivi la politique de compression des dépenses de son prédécesseur, en éliminant plusieurs organismes fédéraux, en réduisant le budget de fonctionnement des ministères et en sabrant le budget d'opération de la Défense nationale.

Ce plan de compression réduira d'un milliard les dépenses fédérales prévues pour la prochaine année et de 7,3 milliards sur cinq ans.

Il s'agit de mesures qui s'inscrivent en sus du plan de restriction des dépenses présenté l'an dernier par le ministre Michael Wilson. Les mesures de compression du dernier budget Wilson, qui ont notamment fortement limité la croissance des transferts aux provinces, auront pour effet de réduire de 6,1 milliards les dépenses prévues pour 1992-93.

Si le budget présenté hier par M. Mazankowski ne contient aucune nouvelle hausse d'impôts ni de taxes, il faut néanmoins constater que c'est davantage par la hausse de ces recettes qu'Ottawa réussit à réduire son déficit.

Encore une fois, il faut retourner dans le dernier budget Wilson pour retrouver les hausses de taxes qui permettront à Ottawa de hausser conbsidérablement ses recettes pour l'exercice 1992-93. Les cotisations d'assurance-chômage versées par les entreprises et les contribuables ont été majorées de 30 p. cent et les taxes d'accise sur le tabac ont aussi sensiblement augmenté.

De sorte que les recettes fédérales augmenteront de 6,4 p. cent cette année pour atteindre 132,1 milliards alors que les dépenses progresseront de 2,6 p. cent pour s'établir à 159,6 milliards.

En excluant le service de la dette, qui diminue de 1,3 milliard en raison de la baisse des taux d'intérêt, les dépenses fédérales augmenteront de 4,7 p. cent cette année.

En tablant sur une forte croissance économique, Ottawa prévoit aussi réduire sensiblement son déficit budgétaire au cours des prochains exercices financiers. Le déficit tombera à 22,5 milliards en 1993-94 et à 5,5 milliards en 1996-97. Pour ce faire, l'économie canadienne devra enregistrer un taux de croissance, après inflation, de 4,4 p. cent en moyenne de 1993 à 1997. Il s'agit d'un scénario nettement plus optimiste que celui présenté par les organismes privés de prévision économique.

Comparée aux États-Unis, la situation financière du gouvernement fédéral s'améliore nettement. Le déficit fédéral exprimé en pourcentage du produit intérieur brut diminuera à 3,8 p. cent contre près de 8 p. cent pour le gouvernement américain. En 1982-83, sous le règne des libéraux, le déficit canadien atteignait près de 8 p. cent du PIB.

Selon les économistes, la réduction du déficit fédéral devrait entraîner une nouvelle baisse d'un point de pourcentage des taux d'intérêt au cours de la prochaine année. «La réaction des marchés financiers ne devrait pas être négative», prévoit l'économiste Clément Gignac de la Banque Nationale.



Don Mazankowski et le premier ministre Mulroney, hier, aux Communes
PHOTO CP

Timide réduction de salaire

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse

OTTAWA

■ Le nouveau ministre des Finances, Don Mazankowski, n'avait pas de souliers neufs, hier, pour déposer son premier budget, histoire de montrer aux citoyens canadiens qu'il n'y a pas qu'eux qui doivent serrer leurs vieux lacets.

Pourra-t-il cependant se payer le luxe l'an prochain, sachant qu'il a décidé de montrer l'exemple, tout en faisant un pied de nez aux partisans du Reform party qui hurlent contre l'obésité gouvernementale, de réduire de cinq p. cent son propre salaire, celui de ses collègues du cabinet, et même celui du premier ministre cette année?

S'il le décide, il en aura sûrement les moyens, car la baisse officielle de cinq p. cent se réduit dans les faits à un ou deux p. cent.

En effet, après discussions avec des hauts-fonctionnaires, il est apparu que cette baisse de salaire de cinq p. cent ne s'appliquerait qu'aux suppléments que gagnent les ministres et le premier ministre, par rapport aux simples députés.

Ainsi, seul le supplément de 74000 $ du premier ministre est réduit de cinq p. cent et donc de 3700 $. Il gagnera toujours 64000 $ comme député plus les 21300 $ soustraits à l'impôt prévus pour tous les membres de la Chambre des Communes. Ainsi, au lieu de gagner 159300 $ l'an prochain, le premier ministre n'aura plus que 155600 $, dont 21300 $ non imposables. Sa baisse de salaire est donc en fait de deux p. cent.

Les ministres, eux gagnent un supplément de 49000 $ qui sera réduit de cinq p. cent à 46550 $. Ils auront ainsi, avec leur salaire de député et leur supplément non imposable, 131850 $ l'an prochain, plutôt que 134300 $. La baisse en en fait d'un p. cent.

Des compressions de sept milliards sur cinq ans

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse

OTTAWA

■ Même après huit ans de compressions, l'État n'a pas encore trouvé la sveltesse hors de tout soupçon. Les conservateurs réussissent encore cette année à aller chercher un milliard de dollars en amincissant à coups de bistouri la taille des dépenses gouvernementales.

Des incisions qui permettraient d'aller chercher 7 milliards de dollars durant les cinq prochaines années.

Plusieurs de ces mesures sont carrément cosmétiques, comme la réduction de cinq p. cent d'un peu moins de la moitié du salaire du premier ministre et des ministres. Ou encore la nouvelle interdiction de voyager en première classe pour les députés, sénateurs et hauts fonctionnaires.

Mais d'autres compressions sont plus substantielles. À la Défense, par exemple, on a décidé finalement d'aller chercher 258 millions l'an prochain, en mettant fin à toute présence en Europe, et plus tôt que prévu. On y coupe aussi à gauche et à droite sans pour autant toucher les gros programmes à long terme tels les hélicoptères et les frégates.

Les budgets non salariaux de tous les ministères sont quant à eux réduits de trois p. cent, pour ainsi récupérer 150 millions l'an prochain. Le Plan vert du ministère de l'Environnement, de son côté, perdra 75 millions par année pour les prochains deux ans, même si le gouvernement assure qu'il entend bel et bien dépenser en tout 3 milliards jusqu'en 1997 à ce chapitre.

Mais la mesure la plus spectaculaire est sans doute la fermeture ou encore la fusion de toute une série d'organismes gouvernementaux. Certains bien connus, d'autres plus obscurs. En tout, 21 comités ou conseils ne se relèveront carrément jamais des coups de scalpels de Don Mazankowski qui ira ainsi chercher, une fois le ménage terminé, quelque 22 millions de dollars par année.

Fini donc le Conseil économique du Canada et ses études sur les coûts de la souveraineté. Finis la Commission de réforme du droit, l'Institut pour la paix et la sécurité internationales et le Conseil des sciences.

Disparus aussi toute une série de comités créés sous le règne de Marcel Masse, tels le Comité consultatif du Musée de la Nouvelle France, le Comité consultatif sur la francophonie, le Comité consultatif sur le musée de la science et de la technologie de Montréal et le Comité consultatif sur le musée des arts du spectacle vivant.

Le gouvernement compte aussi se départir du Centre culturel canadien à Paris, dont Yoland Guérard fut un jour le directeur, ainsi que de son consulat à Bordeaux et d'une chancellerie à Washington.

D'autres organismes seront épargnés mais pour être regroupés ou encore mis sur la voie de la privatisation, comme la Monnaie royale du Canada.

Ainsi, il n'y aura plus de Conseil des arts du Canada mais plutôt un organisme fusionné avec le Conseil de recherche en sciences humaines et les programmes culturels internationaux gérés par les Affaires extérieures.

Pour les ministères qui verront leurs budgets non salariaux diminuer de trois p. cent, il s'agit de diminuer toutes les dépenses qui ne sont pas liées aux salaires des fonctionnaires ou aux investissement en capital. On coupe donc le papier pour les photocopieuses, les meubles, etc. Mais il s'agit aussi du budget où l'on puise pour embaucher des contractuels. Une série de directives a en outre été mise en place pour réduire les frais des voyages internationaux.

Les budgets de communication des ministères seront aussi diminués, en plus, de 75 millions. Certains ministères, comme Agriculture Canada ou Travaux publics, seront touchés par d'autres petits coups bien précis de bistouri qui permettront de récupérer 25 millions l'an prochain.

Le gouvernement compte aussi mieux récupérer des sommes qui lui sont dues par les contribuables, en impôt notamment, ce qui permettrait de récupérer quelque 164 millions l'an prochain.

Les salaires des fonctionnaires, eux, restent sujets au gel et aux augmentations de trois p. cent prévus dans la loi extraordinaire qui les a forcés à rentrer au travail cet automne. Ils ne sont donc pas touchés directement par ce budget.

Organismes fédéraux dissous

La Commission de réforme du droit
Le Conseil économique du Canada
Le Conseil des sciences du Canada
L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales
Le Centre international pour l'exploitation des océans
L'Office d'établissement agricole des anciens combattants
L'Agence de surveillance du secteur pétrolier
L'Office des produits agricoles
Le Secrétariat de l'étude démographique
CN (West Indies) Steamships Ltd
Le Bureau de recherches sur les traitements
Le Conseil consultatif canadien de l'environnement
Le Groupe de travail et le Comité consultatif de l'aviation internationale
Le Comité consultatif national de l'éducation en matière de développement
Le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration
Le Conseil consultatif sur les membres du Tribunal de la concurrence
Le Comité consultatif de la francophonie
Le Comité consultatif du Musée de la Nouvelle-France
Le Comité consultatif du Musée des sciences et de la technologie de Montréal
Le Comité consultatif du Musée des arts et du spectacle vivant (de la scène)
Le Conseil consultatif maritime sur la recherche et le développement

Infographie *La Presse*

Abolition du Conseil des sciences

■ Le gouvernement canadien a décidé d'abolir le Conseil des sciences du Canada, un organisme qui emploie une trentaine de personnes et qui est doté d'un budjet annuel d'environ deux millions.

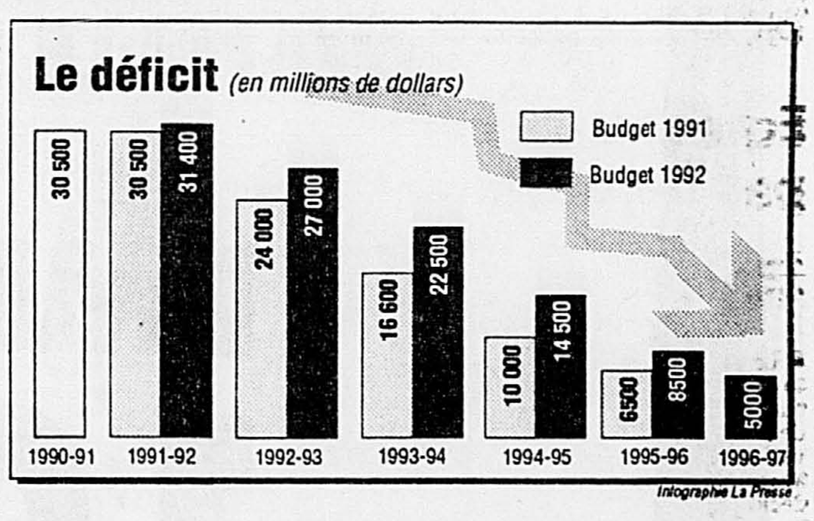
L'objectif de ce dégraissage, selon les documents budgétaires rendus publics hier: «Mettre le plus possible les ressources à la disposition des chercheurs et réduire au minimum les frais généraux», lit-on dans les documents budgétaires.

Le rôle du Conseil des sciences, créé en 1966, était de conseiller le gouvernement, de stimuler la recherche et les débats sur les questions de politique scientifique.

«Le Conseil a émis des documents très déterminants depuis sa création, soutient Jean-Pascal Souque, qui en a été membre pendant quelques années. Déjà, en 1975, il publiait un mémoire sur la *société de conservation*, semant l'idée qui a fini par donner naissance au programme de récupération que nous connaissons aujourd'hui avec les boîtes bleues. Une autre étude mémorable a porté sur l'enseignement des sciences au Canada. Elle a incité plusieurs provinces à modifier substantiellement leurs programmes d'enseignement des sciences.»

Pour M. Souque, maintenant employé du Musée des sciences et des technologies d'Ottawa, le plus désolant, c'est la «perte des cerveaux», c'est-à-dire de ces conseillers scientifiques de qualité que regroupait le Conseil.

De son côté, Mme Françoise Braun, pose une question: «Qui assumera dorénavant le rôle indispensable que jouait le Conseil.»



Infographie *La Presse*

Un outil juridique disparaît

■ L'abolition de la Commission de réforme du droit du Canada, pilier de la recherche juridique canadienne, créera vraisemblablement une commotion au sein de la communauté juridique canadienne.

Unanimement reconnue, cette institution indépendante qui fonctionnait avec un budget annuel de cinq millions de dollars, mettait à contribution bénévole les plus grands esprits juridiques au pays et produisait des documents qui, dans certains domaines, étaient devenus des points de référence internationaux.

La commission, qui relevait directement du Parlement, avait pour mandat de conseiller les élus sur les grandes questions juridiques.

Plus un seul soldat canadien en Europe à la fin de 1994

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse

OTTAWA

■ Le budget fédéral a sonné le glas hier de toute présence militaire canadienne en Europe, où il ne restera même plus un soldat canadien à la fin de 1994.

En effet, aux compressions de taille et aux fermetures des bases de Lahr et de Baden annoncées par le ministre de la Défense, Marcel Masse en septembre, est venu s'ajouter le dernier coup de sabre du ministre Mazankowski. Les 1100 personnes qu'on entendait garder stationnées en Allemagne rentreront finalement au bercail.

Le tout, dans le but d'économiser 258 millions avant la fin de la prochaine année. Ce chiffre comprend les compressions de personnel substantielles annoncées en septembre, qui feront passer de 84000 à 76000 le nombre de militaires canadiens durant les trois prochaines années et les derniers coups de bistouri effectués hier.

En cinq ans, le gouvernement compte ainsi économiser 2,18 milliards de dollars. Le budget annuel du ministère, lui, atteindra pour la prochaine année fiscale les 8,8 milliards.

En outre, la fermeture des deux bases canadiennes, annoncée en septembre, seront devancées d'un an chacune. La base de Baden sera fermée pour 1993 et la base de Lahr pour 1994.

Ottawa ne gardera qu'une brigade et deux escadrons de CF-18, stationnés au Canada pour intervenir «en cas d'urgence» en Europe, puisque le Canada demeure membre de l'OTAN.

Contrairement aux spéculations des derniers jours, les programmes des frégates, des hélicoptères, des véhicules légers blindés, notamment, ne seront pas touchés.

DÉFENSE



- Croissance plus lente du budget de la défense permettant des économies de 258 millions en 1992-93 et de 2,2 milliards sur cinq ans;
- Le Canada ne maintiendra pas une force de 1100 hommes en Europe après la fermeture des bases de Lahr et de Baden en Allemagne, contrairement a ce qui avait été prévu;
- Compressions dans les immobilisations et l'administration.

À NOTER

Le Canada ne maintiendra plus de forces militaires en Europe, malgré ses engagements envers l'OTAN. Aucune fermeture de bases au Canada, malgré la reduction des effectifs qui passeront de 84000 à 76000 militaires sur trois ans.

ENTREPRISES

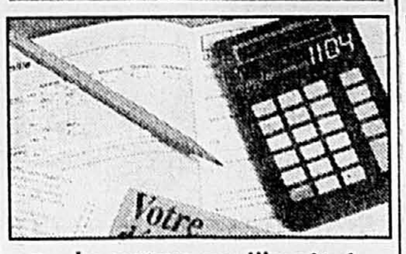


- Abaissement du taux d'imposition des manufacturiers de 23 p. cent à 22 p. cent à compter du 1er janvier 1993 et à 21 p. cent l'année suivante;
- Hausse immédiate du taux d'amortissement (25 p. cent à 30 p. cent) des machines et du matériel de transformation;
- Mesures pour faciliter le crédit aux PME;
- Mesures pour encourager la recherche et le développement (230 millions sur cinq ans);

À NOTER

Le taux d'imposition des entreprises canadiennes du secteur de la fabrication (20,6 p. cent) sera inférieur au taux d'impostion des entreprises américaines (21,6 p. cent) à compter de 1993 si les règles demeurent les mêmes aux États-Unis.

IMPÔT SUR LE REVENU



- La surtaxe sur l'impôt de base fédéral passera de 5 à 4 p. cent le 1er juillet 1992 et à 3 p. cent le 1er janvier 1993;
- Réforme du régime des allocations familiales et des crédits d'impôts pour enfants qui augmentera de 400 millions par an le total des prestations;
- Le plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants augmentera de 1000 $ pour passer à 5000 $ par enfant de moins de 7 ans et à 3000 $ pour les autres enfants admissibles.

À NOTER

La nouvelle prestation pour enfants et la reduction de la surtaxe reduira de 239$ la facture d'impôt d'un menage ayant deux enfants et dont le revenu familial atteint 50000 $ (deux revenus).

ENVIRONNEMENT

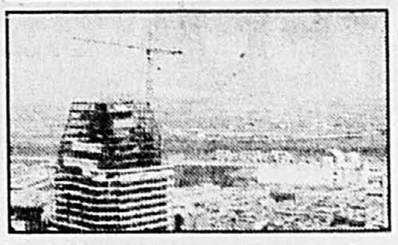


- Les crédits alloués au Plan vert sont réduits de 75 millions en 1992-93 et 1993-94 et reportés sur les deux exercices financiers suivants;
- La taxe d'accise sur l'éthanol et le méthanol contenus dans les carburants composés principalement d'essence sera éliminée à compter du 1er avril 1992. Cette mesure vise à réduire les émanations de monoxyde et de dioxyde de carbone;

À NOTER

Le budget de l'an dernier avait sensiblement reduit les crédits alloues au Plan vert. En effet, les credits de 3 milliards ont ete etales sur six exercices financier plutot que cinq, ce qui representait une reduction de 20 p. cent.

STIMULATION DE L'ÉCONOMIE



- Aucune mesure pour stimuler l'économie par le truchement de nouvelles dépenses gouvernementales;
- Le gouvernement compte sur la réduction des taux d'intérêt et l'abaissement de divers impôts pour redonner confiance aux ménages et aux entreprises;
- La reprise de l'économie américaine devrait stimuler les exportations canadiennes, prévoit le gouvernement.

À NOTER

Parmi les mesures pour stimuler la reprise economique proposees par les provinces, Ottawa en a retenu deux: l'ouverture des REER au logement et l'augmentation des credits d'impot a la recherche et au developpement.

Le cabinet Bourassa se penche sur le problème des «vidéo-poker»

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
À QUÉBEC

■ Le cabinet Bourassa profitera aujourd'hui de sa réunion hebdomadaire pour décider du sort des machines de jeux électronique, les vidéo-poker, une véritable «patate chaude» pour le gouvernement depuis le jugement rendu par la Cour suprême rendant ces appareils illégaux.

C'est le ministre du Revenu, M. Raymond Savoie, qui est responsable de ce dossier litigieux. Il proposera à ses collègues de laisser les appareils sous l'emprise de l'entreprise privée, mais en les soumettant à un contrôle sévère.

Le gouvernement souhaite par ailleurs exiger que le tiers des revenus de ces jeux, évalués à près de 500 millions, soient versés au Trésor public, ce à quoi s'opposent vigoureusement les propriétaires d'appareils.

Le ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, a indiqué hier que les corps policiers importants invitent le gouvernement «à la plus grande prudence» au sujet de ces jeux électroniques. M. Ryan a par ailleurs expliqué qu'il n'est pas question, pour le moment, de procéder à la saisie des jeux d'une façon spectaculaire. «Le gouvernement n'émet plus de permis, mais l'aspect juridique complexe de ce dossier nous interdit la précipitation.» M. Ryan refuse, pour le moment, de donner son opinion personnelle dans ce dossier, se disant soucieux d'entendre d'abord les représentations de son collègue Raymond Savoie, du Revenu.

Le problème des joueurs compulsifs

Le directeur de la Sûreté du Québec, M. Robert Lavigne, participant à une commission parlementaire en compagnie de M. Ryan, a pour sa part admis qu'il s'opposait à la légalisation de ces appareils. «Nous avons donné notre accord pour un casino de type européen, dans lequel il y aurait de ces appareils, placés sous surveillance. Mais le problème des joueurs compulsifs nous inquiète quant à la légalisation des vidéo-poker dans les dépanneurs et endroits licenciés», a expliqué le directeur Lavigne, au cours d'un bref entretien à *La Presse*.

Les réticences des milieux policiers s'expliquent également, en partie du moins, par l'attitude déterminée des propriétaires d'appareils, qui contestent le droit de saisie. L'argument des propriétaires est simple mais difficile à démolir: le gouvernement a émis des permis pour l'exploitation des jeux, admettant ainsi leur légalité. Bien organisés, les propriétaires entendent livrer une dure bataille au gouvernement si ce dernier exige une participation aux importants profits de cette activité, selon le modèle adopté par la province du Nouveau-Brunswick.


Raymond Savoie

Les crédits

La commission parlementaire à laquelle participait hier M. Ryan avait pour but d'étudier les engagements financiers de son ministère pour l'année financière 1991.

L'opposition péquiste, représentée à cette commission par son critique Christian Claveau, a reproché au ministre le mystère qui entoure l'achat de 80 automobiles Hyundai, par la Sûreté du Québec, sans que les autres grands de l'automobile ne soient sollicités. Le ministre Ryan a invité M. Claveau à soumettre cette question au ministre Robert Dutil, d'Approvisionnement et Services, responsable des achats. «J'irai jusqu'en Cour suprême s'il le faut, mais je saurai pourquoi vous avez favorisé Hyundai au détriment des autres», a lancé le député d'Ungava.

C'est une difficulté qui se pose souvent lors de l'étude des crédits des différents ministères. Il est en effet difficile, pour l'opposition, d'obtenir des réponses satisfaisantes pour des dépenses qui sont souvent assurés par un ministre qui n'est pas présent lors des commissions parlementaires. M. Ryan a promis, hier, de demander à des responsables d'Approvisionnement et Services d'être présents à l'avenir pour l'étude des crédits.

Crise d'Oka: la facture atteint déjà 30 millions

PIERRE APRIL
Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Au seul chapitre du traitement des 30 494 réclamations et de la compensation des victimes de la crise amérindienne de l'été 1990 dans le territoire d'Oka et aux abords de la réserve de Kahnawake, la facture atteint jusqu'à maintenant la somme de 30 millions.

Comparaissant, hier, devant la Commission des institutions chargée d'étudier les engagements financiers du ministère de la Sécurité publique pour les mois de janvier à décembre 1991, le ministre Claude Ryan a expliqué que plus de 99,2 p. cent des 32 998 réclamations acceptées à l'issue de la crise avaient été traitées et qu'il y a encore 249 cas en attente de traitement.

Parmi les dossiers des victimes, il y a eu 810 dossiers d'entreprises et de commerces, 148 d'exploitations agricoles et 28 issus des municipalités à l'intérieur de la zone sinistrée qui ont presque tous été réglés.

Le comité de révision a vu plus de 90 p. cent des 200 demandes contestées. «Il reste une quinzaine de dossiers en suspens», a précisé le ministre.

À ces dossiers, il faut ajouter ce que M. Ryan a appelé «les cas résiduels» (environ une douzaine) qui sont des entreprises ou des commerces situés (comme un concessionnaire Ford, un marché Métro et le restaurant Rustik) immédiatement à l'extérieur du périmètre défini par le décret «et qui n'étaient admissibles qu'à des pertes ne dépassant pas 25 000 $».

Ces cas seront revus et le ministre a indiqué qu'il ne savait pas encore s'il allait faire d'autres recommandations au Conseil des ministres concernant ces dossiers particuliers.

Surveillance accrue

À ce montant de 30 millions déjà versé aux victimes, il faut ajouter la facture de 20 millions de la Sûreté du Québec dépensés en milieu autochtone, une somme additionnelle de sept millions en 1991 pour la surveillance accrue à Oka et Kahnawake.

Le porte-parole de l'Opposition et député d'Ungava, Christian Claveau, a par ailleurs demandé au ministre si la décision d'augmenter les effectifs de la SQ dans les secteurs de Candiac, Delson et Saint-Hubert sur la rive sud de Montréal et non loin de Kahnawake ne représentait pas «une espèce de consécration de cet état de crise permanent» et un moyen détourné de faire payer la note par l'ensemble des contribuables québécois.

D'autant plus, selon M. Claveau, que la SQ a déjà coupé des services dans d'autres régions du Québec en invoquant le manque de moyens.

«À la longue au Québec, d'ici à quelques années, on comprendra que c'est devenu normal qu'on ait plus de policiers dans ce secteur-là, a expliqué M. Claveau, on acceptera de payer ces opérations policières devenues courantes par la force des choses. On vient de clore le débat en ce qui concerne les augmentations d'effectifs.»

Le ministre a répliqué en affirmant que les coûts des services policiers reliés à la question autochtone continueront toujours d'être comptabilisés séparément, «de manière que nous puissions en rendre compte en tout temps».





Le sergent Tremblay muté du SWAT à l'écoute électronique

SUZANNE COLPRON

■ Le sergent Michel Tremblay a délaissé son uniforme bleu du SWAT pour revêtir l'habit de superviseur à la section de l'écoute électronique du SPCUM.

La Presse a appris hier que le policier de 36 ans ayant fait feu sur Marcellus François le 3 juillet avait débuté ses nouvelles fonctions le 17 février, au terme de deux semaines de «repos».

Sa mutation avait été annoncée le 29 janvier, à l'occasion du dévoilement du rapport d'enquête interne sur cette opération policière qualifiée d'«échec d'un bout à l'autre» par le directeur Alain Saint-Germain.

Michel Tremblay était affecté à des tâches administratives depuis la bavure du 3 juillet. Son nouveau poste à l'unité de l'écoute électronique consistera essentiellement en un travail de bureau.

«Tout ce que je souhaite, c'est faire ma *job* en paix», a-t-il dit.

L'enquête policière menée à la suite de l'événement tragique de l'été 1991 a mis en lumière l'«erreur de jugement grave» qu'il a commise en tirant sur Marcellus François. Le directeur Saint-Germain a aussi parlé de «mauvaise appréciation des faits» et de «manque de leadership».

«Michel Tremblay s'est placé dans une situation totalement inappropriée où il a été appelé à jouer à la fois le rôle de premier intervenant et celui de superviseur», avait déclaré le chef du SPCUM, en insistant sur le fait que le sergent n'avait jamais vu d'arme.

Marcellus François, a-t-on ensuite appris, n'était pas armé et n'avait rien à voir avec toute cette histoire. Les policiers recherchaient un type nommé Kirt Haywood qui a été assassiné depuis.

Une série de mesures ont été adoptées en janvier pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Le chef Saint-Germain a commandé des études à cette fin et prévoit modifier les procédures du service à partir des recommandations qui lui seront soumises sous peu.

La direction du soutien opérationnel, en collaboration avec la direction des services administratifs, doit notamment remettre dans un mois un rapport sur le processus de sélection, de formation et d'évaluation des membres de la section technique (SWAT).

Cette unité spécialisée, à laquelle appartenait depuis six mois le sergent Tremblay, lors de l'événement du 3 juillet, est formée de policiers d'élite appelés à intervenir dans des situations à hauts risques.

Rappelons que Michel Tremblay vient de la région de Québec et que c'est à Sainte-Foy qu'il a complété son cours de trois ans en techniques policières.

Il a occupé divers postes de patrouilleurs au service de police de la CUM avant d'être nommé à la section moralité, puis à la filature où il est resté sept ans.

Il travaillait à la brigade des stupéfiants quand il a obtenu, en août 1990, le grade de sergent. M. Tremblay a travaillé dans deux postes de police avant d'être transféré au SWAT.

Par ailleurs, le coroner Harvey Yarosky, qui a tenu une vaste enquête publique sur cette affaire l'automne dernier, doit déposer son rapport le mois prochain.

La SQ démantèle un réseau de voleurs d'automobiles

■ La Sûreté du Québec a annoncé hier l'arrestation de deux individus dans le cadre d'une enquête en cours depuis six mois sur un présumé réseau de voleurs d'automobiles.

Les suspects, Maxime Brisebois, 24 ans, et Marcel Domingue, 31 ans, tous deux de La Plaine, au nord de Montréal, ont comparu hier au palais de justice de Joliette sous des accusations de recel.

L'enquête a donné lieu à 26 perquisitions effectuées hier dans différentes régions du Québec.

Au cours de cette opération, les policiers de l'escouade des crimes contre la propriété ont récupéré 15 véhicules d'une valeur d'environ 300 000$.

Selon la police, le réseau modifiait les plaquettes d'identification des véhicules, qui étaient ensuite mis en vente par le biais de petites annonces publiées dans un quotidien montréalais et dans une revue spécialisée.

L'enquête se poursuit et d'autres arrstations sont prévues, a fait savoir la SQ.

Vivez l'expérience coussinée...

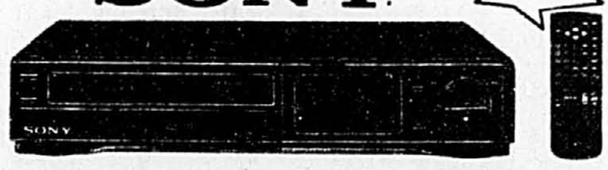


... avec la chaussure EXTRA DEPTH
P. W. MINOR & SON, INC.

Vous aurez l'impression de marcher sur un nuage.
EXTRA DEPTH est plus qu'une simple chaussure.
Plus confortable. Plus légère. Plus solide.
Plus flexible. Choix de grandeurs, couleurs,
styles variés — Pour hommes et femmes

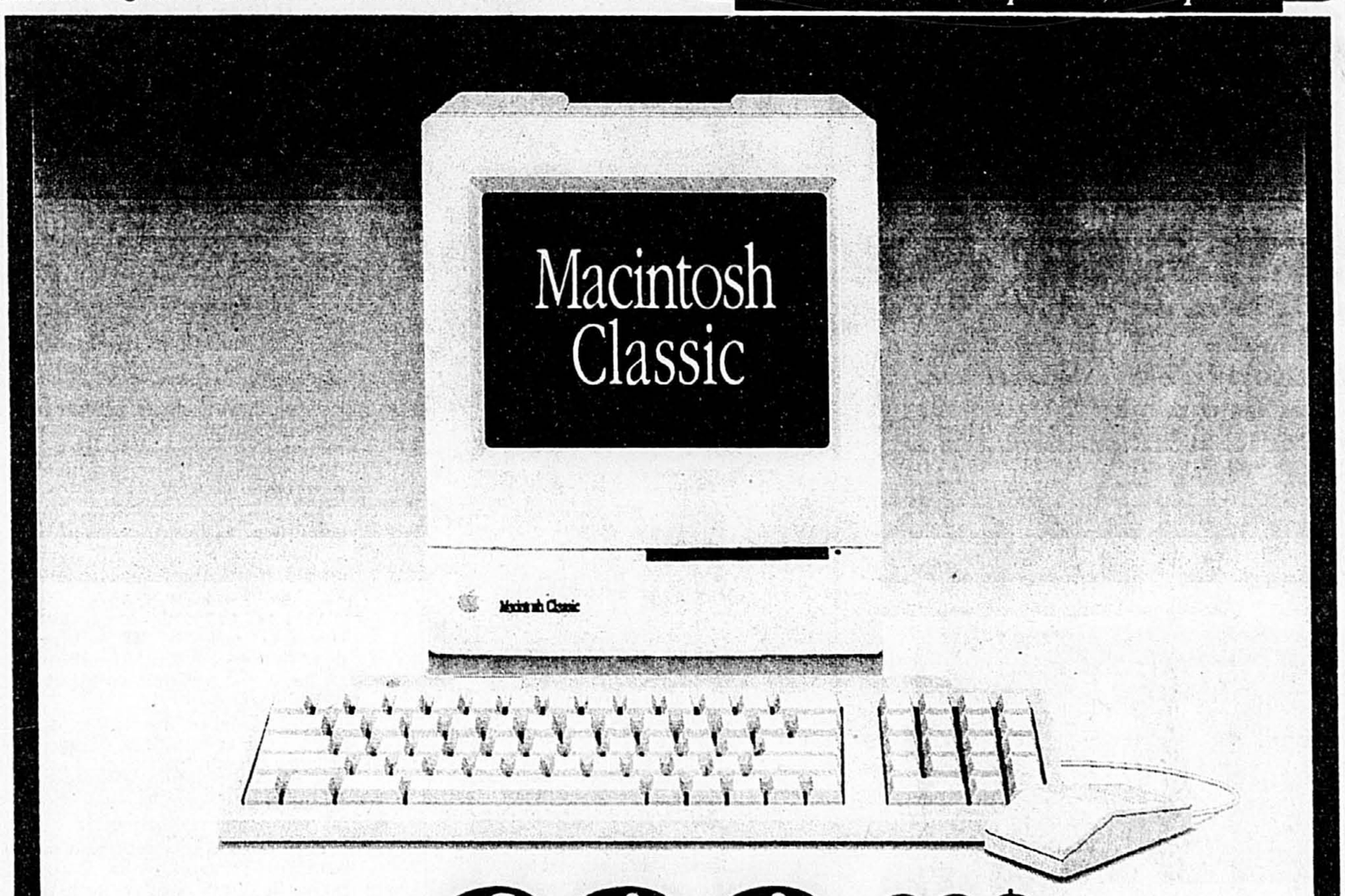
Laboratoire d'orthèses et de prothèses
Médicus
525-3757 5135, 10e Av., Mtl
276-3691 5050, St-Laurent, Mtl
A L'ECOUTE DE VOS BESOINS

Le Fédéral abolit la douane sur les produits*
SONY



ÉTAIT ~~549$~~ 499$
SLV585
magnétoscope 4 têtes stéréo Hi-Fi
4 têtes - Hi-Fi - affichage à l'écran
têtes autonettoyantes
télécommande
entrées A/V à l'avant
La Garantie ici, ça c'est important!
* *le Fédéral abolit la douane sur les vidéos et d'autres produits en magasin.*
SONY GARANTI CERTIFIÉ COMPÉTITIF

membre electro max ATELIERS ÉLECTRONIQUES
BROSSEAU
3256, GRANDE-ALLÉE, ST-HUBERT 678-3430
8025, TASCHEREAU, BROSSARD 443-4488
31 ÉVANGÉLINE, GRANBY 378-0139
Du service, de l'expertise, sur place...



699,99$
...à ce prix-là, y'a pas d'erreur!
Concessionaire autorisée
MICROSYSTÈMES MICROSYSTÈMES MICROSYSTÈMES Central
350, rue des Érables, Ville St-Pierre 364-4980
1480, rue City Councillors, Montréal 849-7533
lun.-mer. 9h-18h
jeu. - ven. 9h - 21h
samedi 9h - 17h
lun.-ven. 9h - 17h30
Le logo Apple et Macintosh sont des marques déposées d'Apple Computer, Inc. Classic est une marque déposée utilisée sous licence par Apple Computer, Inc.
Prix en vigueur jusqu'au 15 mars1992 ou jusqu'à épuisement des stocks - 50 unités disponibles. Payer et emporter seulement.

L'ÉLÉGANCE TOUT CONFORT
CHEZ SEARS



SEULEMENT 44,99 ch.
Le blazer à devant croisé avec col cranté. Choix de 3 motifs, en tailles 5-15.
Deux Routes^MD

SEULEMENT 24,99 ch.
Long short à pinces et poches. 3 motifs offerts en tailles 5-15.
Deux Routes^MD

SEULEMENT 19,99 ch.
Haut 100% soie lavable.
Choix de blanc, fuchsia, noir, ivoire ou turquoise. Tailles 8-18.
Vêtements sport pour femmes

RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 29 FÉVRIER 1992,
DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES
SEARS
vous en avez pour votre argent...et plus
SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA • LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN
Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears.
Région de Montréal: Anjou: 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-Lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444.
Copyright Canada, 1992, Sears Canada Inc.
Tous les articles ou dimensions annoncés dans cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears

Choix.

Faites vos choix,
chaque jour de la semaine.

Dès aujourd'hui et jusqu'au 31 mars 1992, vous pouvez profiter du luxe, du service et du style des Hôtels Inter-Continental à Montréal et à Toronto. Et vous pouvez le faire à un tarif exceptionnellement bas, incluant un avantage additionnel. Choisissez l'option que vous privilégiez et jouissez pleinement d'un luxueux séjour bien mérité.

	Hébergement dans une suite comprenant une chambre à coucher.
	Chambre communicante à moitié prix.
	Stationnement de nuit.
	Crédit de $25 par jour dans nos bars et restaurants.

HOTEL INTER·CONTINENTAL MONTRÉAL — $139*
360, rue St-Antoine ouest • (514) 987-9900

HOTEL INTER·CONTINENTAL TORONTO — $149*
220 Bloor Street West • (416) 960-5200

Pour réservations, contactez votre agent de voyages ou appelez sans frais, 800-327-0200.

INTER·CONTINENTAL HOTELS

** Tarifs et options, par chambre, par nuit, occupation simple ou double. Selon les disponibilités. Réservations requises à l'avance. Si l'une des options n'est pas disponible à l'arrivée, un substitut sera proposé. Des options additionnelles à celle choisie peuvent être achetées. Taxes locales et service non inclus. Non disponibles pour les groupes.*

Hydro : 700 000 $ pour répondre aux 235 000 protestataires contre les bonis aux Mohawks

PIERRE GINGRAS

■ La campagne de protestations contre le chèque de 300 $ offert aux résidents de la réserve d'Akwesasne qui ont acquitté régulièrement leur facture d'électricité coûtera finalement plus de 700 000 $ à la société d'État.

Jusqu'à maintenant, 235 000 lettres sont parvenus à Hydro à la suite de l'initiative de la station radiophonique CKVL mais depuis quelques jours leur nombre a baissé à environ 1000 par jour. Le traitement de chaque lettre coûte 3 $ et un personnel surnuméraire de 24 personnes, en poste six jours par semaine, est responsable du dévoilement du courrier.

Jusqu'à maintenant, 170 000 personnes auraient reçu la réponse de la société. Selon la loi, Hydro-Québec est tenue de répondre à une plainte dans un délai de 30 jours. Règle générale, 7000 à 8000 clients domestiques portent plainte à chaque année.

Insatisfait de la réaction d'Hydro, quelques milliers d'abonnés ont toutefois décidé de s'adresser à l'ombudsman d'Hydro — le commissaire aux plaignants des distributeurs d'électricité, de son nom officiel — afin d'obtenir satisfaction. Essentiellement, ceux qui se sont plaints réclament le même traitement qu'Hydro a accordé à ses «bons» clients Mohawks.

Selon Paul-André Godard, responsable du traitement des plaintes à Hydro, le commissaire a soumis pour sa part 5000 plaintes à Hydro pour obtenir le point de vue de la société dans chaque cas précis. La société dispose de 15 jours pour répondre à l'ombudsman et celui-ci prend de habituellement de trois à quatre mois pour donner un avis au plaignant.

Toutefois, dans le cas de l'«Opération 300 $» selon l'expression d'Hydro, le commissaire devrait rendre d'ici quelques jours un avis général pour toutes les plaintes.

Depuis son entrée en fonction, le 1er septembre 1989, le commissaire a étudié un peu plus de 2000 plaintes et celles-ci ont été l'objet de 650 recommandations.

Jarraud repart en croisade

À l'origine de la campagne de protestations, l'animateur radiophonique Frenchie Jarraud a décidé cette fois d'entreprendre une lutte contre la majorition des tarifs délectricité que réclame Hydro. Déjà, hier, il incitait les auditeurs à téléphoner à l'ombudsman pour obtenir une réponse rapide à leur première plainte.

«Hydro-Québec doit cesser de rire de ses clients, dit-il. Il y a cette affaire des 300 $ accordés aux bons clients Mohawks. Maintenant, on veut nous faire avaler une augmentation deux fois plus importante que l'inflation et cela en pleine période de récession. Il faut arrêter tout ça. Et quand on voit le nombre de faillites dans le secteur commercial, il est évident que l'augmentation n'est pas justifiée non plus dans ce domaine à cette période-ci».

Si bien qu'au cours des prochains jours, il incitera maintenant les auditeurs à protester contre le projet de tarification. Chez Hydro-Québec, on fait valoir toutefois que seules les plaintes écrites peuvent être soumises à l'ombudsman.

Signée le 28 octobre dernier, l'entente entre les Mohawks d'Akwesasne et Hydro concernait la période de janvier 1984 à juin 1985, 18 mois au cours desquels la société n'avait pas fait de relevés de compteurs sur la réserve. Le conseil de bande avait même adopté une résolution pour que la communauté n'acquitte pas les factures durant cette période.

Hydro décide donc d'accorder un chèque de 300 $ aux «bons» payeurs. En retour, le conseil de bande s'engage à recommander à ses membres de payer les arriérés dûs à Hydro-Québec.

La hausse de tarifs d'Hydro soulève bien des questions

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Hydro-Québec aura des explications à donner en commission parlementaire sur son intention de réclamer une augmentation moyenne de 5,5 p. cent de ses taux à compter de mai prochain.

La société d'État qui prévoyait demander une augmentation de 6 p. cent en moyenne, l'an dernier, a retranché d'un demi-point sa requête, mais elle devra expliquer pourquoi l'inflation semble pour elle avoir moins diminué que pour l'ensemble des Québécois, expliquait-on hier au cabinet du ministre de l'Énergie, Lise Bacon.

Du côté du Parti québécois, en conférence de presse aujourd'hui, le député Guy Chevrette promet une volée de bois vert au ministre Bacon et au gouvernement qui sont, dans les faits, responsables des problèmes financiers d'Hydro Québec, selon lui.

«Hydro a raison, et c'est de la faute du gouvernement», résume-t-il. Les contrats «à partage de risques» où les tarifs sont liés aux flucturation du cours des métaux représentent un déficit de 200 millions pour Hydro cette année. En outre, l'obligation nouvelle du ministère des Finances de déposer dans un fonds 0,5 p. cent des fonds empruntés à l'étranger a privé Hydro de 150 millions cette année.

La société prévoit demander au gouvernement une hausse de 5,9 p. cent du tarif préférentiel, soit à peine moins que les 6 p. cent prévus il y a un an alors qu'on appréhendait une inflation plus élevée. Le raisonnement servi aux 400 000 employés de l'État, qui ont vu leurs augmentations diminuées en raison d'une inflation moindre que prévu, pourrait ressortir lorsque comparaitra Hydro Québec.

Au cabinet du ministre Bacon, on souligne que c'est le genre de questions qui se poseront lorsque, à la mi-mars, Hydro devra expliquer sa demande de 5,5 p. cent. Pour la société d'État, 3,9 p. cent des 5,5 p. cent d'augmentation réclamés sont «incompressibles», ce qui laisse une marge de manoeuvre de 1,6 p. cent. Le gouvernement pourrait aussi demander un étalement différent des hausses qui sont prévues actuellement à 5,9 p. cent pour les particuliers, de 5,1 p. cent pour les PME et de 5,5 p. cent pour les gros consommateurs d'énergie.

Plus de factures impayées chez Hydro-Québec

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

■ Les consommateurs d'électricité ont eu de plus en plus de mal à acquitter à temps les factures d'Hydro-Québec au cours des dernières années. Pour l'année 1991 seulement, la société d'État a dû à renoncer à récupérer 56 millions de dollars de comptes impayés.

Selon des chiffres fournis hier par Hydro-Québec, les comptes impayés et pour lesquels la société d'État a renoncé à tout recouvrement n'ont cessé d'augmenter. Ils s'établissaient à 21 millions de dollars en 1988, à 30 millions en 1989 et à 38 millions en 90.

Hydro-Québec a d'ailleurs prévu des provisions pour ces créances irrécouvrables, respectivement de 28 millions, 10 millions et 15 millions pour les années 1989, 1990 et 1991.

Pour améliorer la situation, Hydro-Québec entend notamment instaurer un dépôt obligatoire pour les nouveaux clients non résidentiels.

Un examen du tableau des comptes non acquittés à l'échéance révèle que les sommes d'argent en jeu augmentent considérablement au fil des années.

Le total des comptes en souffrance est passé de 307 millions de dollars en 1988, à 385 millions en 89, à 478 millions en 90 et à 556 millions en 1991.

Hydro-Québec fait valoir que le contexte économique explique la plus grande partie de l'augmentation du nombre de comptes en souffrance retrouvés dans toutes les catégories de clientèle.

Pour faire le recouvrement des comptes, Hydro-Québec a augmenté le nombre de personnes affectées à cette tâche. Depuis la fin de 1990, 109 ressources temporaires additionnelles s'occupent de la perception des sommes dues et la conclusion d'ententes avec les cients ayant besoin d'échelonner leurs paiements.

Hydro-Québec estime que cet effort supplémentaire a permis d'empêcher une augmentation des mauvaises créances de près de 49 millions au total en 1990 et 1991, de contenir la croissance des comptes en souffrance à 556 millions plutôt qu'à 630 millions.

En 1991, Hydro-Québec a dû recourir à 21 722 interruptions de service pour non-paiement, dont plus de 400 au cours du mois de décembre.

DODGE CARAVAN/ PLYMOUTH VOYAGER

POUR 434$** PAR MOIS
PENDANT 36 MOIS (SANS VERSEMENT INITIAL);***
VOUS OBTENEZ:



Moteur V6 avec ensemble 24W, transport compris

- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- De l'espace pour sept passagers
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- Le verrouillage électrique des portes
- Le volant inclinable et le régulateur de vitesse
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

DODGE SHADOW/ PLYMOUTH SUNDANCE

POUR 266$** PAR MOIS
PENDANT 36 MOIS (SANS VERSEMENT INITIAL);***
VOUS OBTENEZ:



3 portes avec ensemble 22D, transport compris

- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- La radio stéréo à 4 haut-parleurs
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

DODGE SPIRIT/ PLYMOUTH ACCLAIM



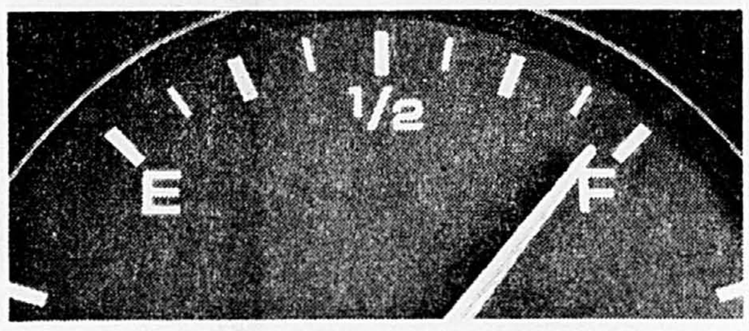
avec ensemble 22E, transport compris

POUR 330$** PAR MOIS
PENDANT 36 MOIS (SANS VERSEMENT INITIAL);***
VOUS OBTENEZ:

- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- La radiocassette AM/FM stéréo à 4 haute-parleurs
- Le volant inclinable et le régulateur de vitesse
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

LE PROGRAMME DE LOCATION CLÉ D'OR DE CHRYSLER D'UN PARE-CHOCS À L'AUTRE

PENDANT TROIS ANS OU 75 000 KILOMÈTRES, VOUS N'AUREZ À VOUS OCCUPER QUE D'UNE SEULE CHOSE...



Les seules choses dont vous aurez à vous soucier durant votre contrat de trois ans de la location Clé d'or d'un pare-chocs à l'autre seront de voir au plein d'essence et à l'appoint des liquides. Et nous vous expliquons pourquoi. Pendant trois ans ou 75000 kilomètres, selon la première éventualité, vous obtenez :

1. La garantie Chrysler d'un pare-chocs à l'autre, sans franchise à débourser.

2. Les visites d'entretien prévues et payées à l'avance, telles que décrites dans le manuel du propriétaire. Vous n'avez qu'à effectuer l'entretien quotidien ordinaire.

3. Une assistance de remorquage sur la route de La Ligue nationale d'autos partout au Canada et aux États-Unis.

4. Une allocation pouvant aller jusqu'à 50 $ par jour pendant un maximum de cinq jours pour la location d'un autre véhicule si des réparations à long terme sont nécessaires.

5. L'équipement habituellement exclu de la garantie, tel que les essuie-glace, les ampoules et les garnitures de freins et d'embrayage, est couvert. Les pneus sont couverts par la garantie du fabricant. Le locataire est responsable de l'achat du liquide de lave-glace et de l'huile d'appoint et il doit voir à ce que les autres liquides soient au niveau approprié entre les visites d'entretien prévues.

À la fin du contrat de trois ans, vous n'avez qu'à nous remettre les clés, et c'est tout. Si l'usure du véhicule est normale, vous n'aurez rien d'autre à payer que l'excédent de kilométrage après 75000 km.*

La location Clé d'or d'un pare-chocs à l'autre. Votre seul souci est de remplir le réservoir d'essence. Ah oui... et n'oubliez pas le liquide de lave-glace! Voyez le concessionnaire Chrysler de votre région pour tous les détails.

Pour obtenir plus de détails sur la location abordable Clé d'or, composez le 1-800-463-3600

L'AVANTAGE : CHRYSLER

JEEP CHEROKEE SPORT 4RM

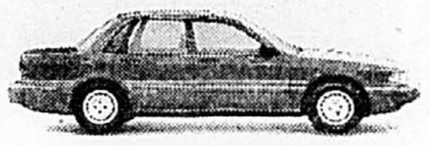


Moteur 6 cylindres avec ensemble 26D, transport compris

POUR 512$** PAR MOIS
PENDANT 36 MOIS (SANS VERSEMENT INITIAL);***
VOUS OBTENEZ:

- Le moteur 6 cylindres avec boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- Le lave/essuie-glace de lunette arrière
- L'ensemble sport
- Le volant inclinable
- La radiocassette AM/FM stéréo
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

EAGLE 2000 GTX



avec l'ensemble 22C, comprenant le transport

POUR 399$** PAR MOIS
PENDANT 36 MOIS (SANS VERSEMENT INITIAL);***
VOUS OBTENEZ:

- La boîte de vitesses automatique à 4 rapports
- La climatisation
- Le régulateur de vitesse
- La radiocassette AM/FM stéréo
- Le moteur de 2 L à arbre à cames en tête et injection multipoint
- La direction et les freins assistés
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)



Jeep
Eagle

Dodge Camions Dodge CHRYSLER
Plymouth Camions Dodge CHRYSLER

*Le locataire est responsable des frais tels que les contraventions ainsi que de l'excédent de kilométrage après 75 000 km, au taux de 0,06 $ le kilomètre.
**Tarif mensuel pour un terme de 36 mois sans versement initial, établi d'après le PDSF du véhicule avec l'équipement décrit, comprenant la garantie spéciale d'un pare-chocs à l'autre, à un taux annuel spécial. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada ltée. En vigueur à compter du 1er novembre 1991 et pour un temps limité. Un dépôt de sécurité correspondant à un versement mensuel de location, arrondi au multiple de 25 $ supérieur, est exigé.
***Un versement initial peut être exigé, ce qui réduirait les mensualités. Contrat de location à terme fixe, rachat non requis. Les versements mensuels ne comprennent pas l'immatriculation, les assurances, l'enregistrement et les taxes. La livraison doit être faite à partir du stock du concessionnaire. Le concessionnaire peut louer à tarif moindre. Ces offres ne s'adressent qu'aux particuliers et ne peuvent être combinées à aucune autre. Véhicules servant à un usage commercial sont exclus.

Une saine alimentation fait aussi partie de la prévention

Fondation québécoise du cancer

Montréal (514) 527-2194 Québec (418) 681-9989 Estrie (819) 822-2125
1-800-363-0063

L'aide juridique n'a plus d'argent

YVES BOISVERT

■ Les coffres de l'aide juridique sont à sec. Depuis plus de deux semaines, la Commission des services juridiques a cessé de payer les avocats de pratique privée qui ont accepté des mandats de l'aide juridique.

«Nous avons 4000 factures en retard», a admis Me Louis-Paul Allard, porte-parole de la commission, qui reçoit environ 100000 demandes par année.

La récession, qui a gonflé le nombre des assistés sociaux au Québec depuis deux ans, a eu pour effet de rendre plus de personnes admissibles aux services de l'aide juridique, d'expliquer Suzanne Lévesque, chef de cabinet du ministre de la Justice, Gil Rémillard.

«Le nombre de demandes en pratique privée a augmenté de 13,3 p. cent depuis deux ans (6,1 et 7,2 p. cent ces deux dernières années)», précise Me Allard.

Autre phénomène dû à la récession, selon lui: les avocats facturent plus rapidement qu'auparavant.

Résultat: le budget annuel a été défoncé, et la Commission des services juridiques attend que le Conseil du Trésor lui accorde un budget supplémentaire.

Environ 60 p. cent des dossiers d'aide juridique sont traités par les avocats du gouvernement, le reste étant exécuté par les avocats de pratique privée.

Selon Louis-Paul Allard, les avocats n'ont rien à craindre, puisque le Conseil du Trésor est sur le point de débloquer le budget supplémentaire. D'autre part, la commission a 45 jours pour payer ses factures, et ce délai est encore respecté, même si les paiements tardent.

«D'ailleurs, pour tout retard, la commission paiera des intérêts au taux d'intérêt du mois d'octobre: ça pourrait même les avantager», dit-il.

Cette nouvelle arrive à l'heure où le ministre propose une bonification de l'aide juridique dont on ignore toujours le coût, mais Mme Lévesque affirme que cela n'a rien d'inquiétant, puisque cette augmentation n'est due qu'à la situation économique actuelle.

Le fait est, par ailleurs, que même si le nombre de personnes admissibles à l'aide juridique n'a cessé de diminuer depuis 1973, date de son entrée en vigueur, un nombre de plus en plus grand de personnes l'utilisent, indépendamment des cycles économiques.

Ainsi, en 1973, 24 p. cent de la population québécoise adulte était admissible, et moins de 90000 personnes y avaient effectivement recours. En 1989, 11,1 p. cent des Québécois étaient admissibles, mais quelque 250000 dossiers étaient ouverts!

Le ministre devra-t-il retourner à son boulier?



PORTUGAL

AVION + AUTO 657$*
RABAIS $120 par couple en fév./mars
7 JOURS de 657$* à 799$* (1er janv. -17 mai)
Montréal/Lisbonne/Montréal — Voiture 7 jours
Hôtel/Petit déjeuner (1 nuit/Lisbonne)
Voiture 7 jours additionnels: Jan. - Mars 59$
Avril - Mai 107$

SUPER OFFRE 884$*
RABAIS $120 par couple en fév./mars
14 JOURS — AVION + AUTO + HÔTEL
de 884$* à 1 162$* (1er janv. - 17 mai)
Montréal/Lisbonne/Montréal — Voiture
Hôtels (Estoril 4 nuits/Algarve 7 nuits/ Lisbonne 2 nuits)

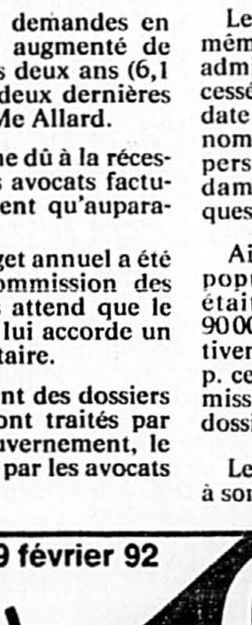
POUSADAS 1320$
HABITEZ DANS DES CHÂTEAUX, DES PALAIS, DES MONASTÈRES D'ANTAN...
14 JOURS AVEC PETIT DÉJEUNER + AVION + VOITURE
MONTRÉAL/LISBONNE/PORTO X FARO/LISBONNE/MONTRÉAL DE 1 320$ à 1 709$ (JUSQU'AU 31 MAI)
VOITURES AVEC KM ILLIMITÉS, ASSURANCES, EXONÉRATION DE DOMMAGE PAR COLLISION
*prix par pers., occ. dbl. Taxe de départ 40$ en sus. Départs samedi +10$.

Girasol
Contactez votre agent de voyages
TAP AIR PORTUGAL
Permis du Québec

Jusqu'au 29 février 92

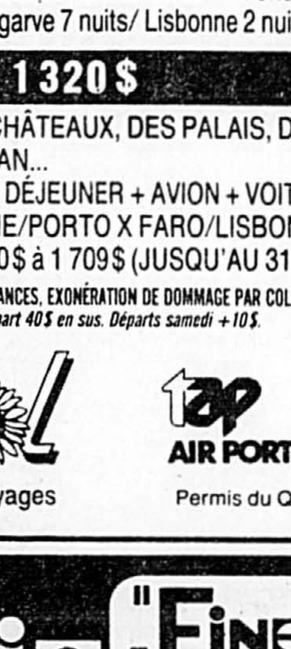
Super Offre!

CENTRE du RASOIR "FINE LAME" ®

PHILIPS

ENTRETIEN À VIE EXCLUSIF SUR RASOIRS ÉLECTRIQUES
rég.:29,99 spécial: 24,99
HP-2703
Rasoir à piles, submersible

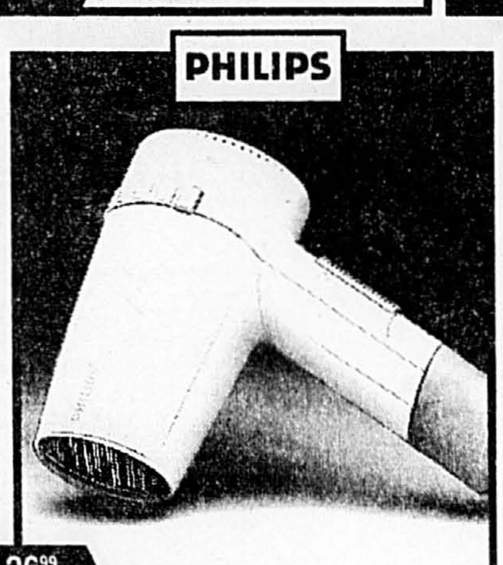
PHILIPS

PRIME nettoyeur à rasoir #RC1776C valeur: 3,99
rég.: 139,99 spécial: 129,99
HS-955
Rasoir rechargeable avec indicateur de charge

BRAUN

rég.: 179,99 spécial: 159,99
4525
Rasoir rechargeable "Flex Control".

BRAUN

PRIME Crème hydratante "cream 2" valeur: 15,99
rég.: 89,99 spécial: 79,99
SE-1
Silk Epil, Système épilatoire.

PHILIPS

rég.: 26,99 spécial: 19,99
HPS-5000
Sèche-cheveux Turbo, 1500W.


5,75
60ml
Lubrifiant "Au Poil"
Nettoie et désinfecte votre rasoir électrique

BIONAIRE

3 ANS D'ENTRETIEN EXCLUSIF SUR APPAREILS ÉLECTRIQUES
rég.: 99,99 spécial: 89,99
CM3
Humidificateur à vapeur propre. Réservoir de 11 litres

BRAUN

rég.: 24,99 spécial: 19,99
95-AB-5
Réveil à piles
Mouvement au quartz.

MONTRÉAL	**LAVAL**	**ST-BRUNO**	**TERREBONNE**
1241, Carré Phillips ... 842-2921	Carrefour Laval ... 688-0160	Les Promenades St-Bruno ... 653-0474	Les Galeries de Terrebonne ... 492-6793
6845, Plaza St-Hubert ... 276-3266	Centre Duvernay ... 661-5710	**SOREL**	**STE-MARTHE/DEUX-MONTAGNES**
Place Versailles ... 354-1040	**VERDUN**	Promenades de Sorel ... 746-4555	Promenades des Deux-Montagnes ... 472-2384
Place Alexis Nihon ... 939-1569	4232, rue Wellington ... 761-5505	**BROSSARD**	**ROSEMÈRE**
MONT-ROYAL	**LASALLE**	Mail Champlain ... 465-9750	Galeries Mille-Îles ... 437-9178
Centre Rockland ... 737-0426	Carrefour Angrignon ... 364-9706	**CHÂTEAUGUAY**	**ST-JEAN**
ST-LAURENT	**LONGUEUIL**	Centre Régional Châteauguay ... 692-1183	Carrefour Richelieu ... 349-1605
La Place Vertu ... 334-7140	Place Longueuil ... 670-0380	**REPENTIGNY**	
POINTE-CLAIRE	**BELOEIL**	Les Galeries Rive Nord ... 585-9895	
Centre Fairview ... 697-6343	Mail Montenach ... 464-2700		

CHEZ SEARS

ÉCONOMISEZ EN ACHETANT PLUS

TOUTES LES CHAUSSURES À PRIX COURANTS POUR LA FAMILLE

ACHETEZ 1 PAIRE ÉCONOMISEZ 10%*

ACHETEZ 2 PAIRES ÉCONOMISEZ 15%*

ACHETEZ 3 PAIRES ÉCONOMISEZ 20%*

ACHETEZ 4 PAIRES OU PLUS ÉCONOMISEZ 25%*

Y COMPRIS PANTOUFLES, BOTTES ET CHAUSSURES HABILLÉES, TOUT-ALLER ET D'ENTRAÎNEMENT POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS.
*Rabais basés sur prix courant à l'unité

RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 29 FÉVRIER 1992,
DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS
vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA • LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears.
Région de Montréal: Anjou: 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-Lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444.
Copyright Canada, 1992, Sears Canada Inc.
Tous les articles ou dimensions annoncés dans cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.



Inscriptions

Augmentez vos chances d'obtenir un emploi, choisissez les programmes de formation professionnelle de la CÉCM:

Construction, mécanique du bâtiment, métallurgie
Centre Antonio-Barrette
Tél.: 596-4590

Alimentation, hôtellerie et restauration, imprimerie
École Calixa-Lavallée
Tél.: 596-5230 (jeunes)
Tél.: 596-5235 (adultes)

Agrotechnique (horticulture ornementale)
École d'horticulture Louis-Riel - Jardin botanique de Montréal
Tél.: 596-4134

Équipement motorisé
École des Métiers de l'automobile
Tél.: 596-5855

Soins esthétiques, production textile et habillement, santé et services sociaux
École Pierre-Dupuy
Tél.: 596-5710

Administration, commerce et secrétariat
Centre de Commerce et Secrétariat Stella-Maris
Tél.: 596-4150

Dessin technique, électrotechnique, fabrication mécanique, mécanique d'entretien industrielle, arts appliqués
Centre de formation professionnelle Saint-Henri
Tél.: 596-5960

Bois et matériaux connexes
École Père-Marquette
Tél.: 596-4128

Inscrivez-vous dès maintenant pour la session d'automne.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Des établissements qui préparent à des emplois de qualité

Nouveau Forum: les urbanistes réclament un examen public

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Le projet de relocalisation du Forum de Montréal sur l'emprise des rails de la gare Windsor et le grand programme de construction immobilière auquel il est rattaché, est pour le moment fort «brumeux» et et il est atteint de la maladie du «façadisme». Il est «inacceptable au plan de l'urbanisme et du design urbain».

Cela s'avère d'abord parce que les composantes principales ne sont pas connues et que la préservation de la gare est «un prétexte» à l'implantation non encore décrite publiquement de tours de cinquante étages.

En tout cas, pour juger objectivement de tout cela, la Ville de Montréal devra prendre l'avis des citoyens en compte en organisant des séances formelles du Bureau municipal de consultation publique. La tenue de simples réunions des Conseils d'arrondissement, croit la coalition, n'est pas satisfaisante; elle n'aurait lieu que deux mois avant le début des travaux quand les jeux seront faits.

C'est le constat et la requête qu'une coalition de groupes et de corporations d'architectes, d'urbanistes et de protecteurs de l'environnement ont présenté hier au cours d'une conférence de presse.

La Coalition, à la tête de laquelle se trouve Me Maurice Forget, président de la société Héritage-Montréal, a été catégorique. Les promoteurs du projet, les compagnies Canadian Pacific et Molson, souligne-t-elle, n'ont pas encore fait connaître les composantes principales de leur projet et personne ne peut, pour le moment, juger de sa pertinence. Il est fort à parier, indique-t-elle, que toute l'opération aura le plus mauvais effet sur le square Dorchester et la gare elle-même.

Quant à l'appui inconditionnel donné le mois passé par plusieurs milieux des affaires, du syndicalisme et du Mouvement Desjardins, lors des audiences de la Commission fédérale des monuments et site, il n'est «pas crédible». Les promoteurs «n'ont pas déposé leur projet sur la table» à cette occasion; il ne s'agissait du reste, alors, «que de déterminer la valeur patrimoniale de certaines annexes de la gare».

Le président de Sauvons Montréal, l'architecte Denys Marchand, professeur à l'Université de Montréal a pour sa part déclaré que les promoteurs ont alors, et depuis ce temps, procédé à une «grande opération de relations publiques du type de celle de la mise en marché de la Molson Dry»; cela, selon lui, est «inacceptable»; c'est une «diversion».

La mise en garde faite hier par la coalition a été fondamentale et elle a été endossée par de puissantes parties: la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec; le Centre canadien d'architecture; le doyen de la faculté d'architecture de l'Université de Montréal; Sauvons-Montréal; la Société historique de Montréal; le Conseil des monuments et sites du Québec; de nombreux professeurs et étudiants en urbanisme.

La Coalition soumet principalement que la responsabilité principale de déterminer la pertinence du programme de construction immobilière (les promoteurs ont parlé d'au moins deux tours de cinquante étages) appartient à la ville et que celle-ci n'a pas fait connaître les critères d'un éventuel choix.

Le président de la Corporation des urbanistes, M. Bruno Bergeron, a précisé que, dans les circonstances présentes, la procédure d'examen des grands projets au centre-ville n'a pas encore été mise en oeuvre. Le cadre réglementaire municipal, pour que quiconque se prononce, n'existe pas. Il faudra donc «publiciser le processus de consultation et les critères de développement». Ses collègues ont tous dit craindre que la ville ne négocie secrètement des «ententes de principe» avec les promoteurs.

Un processus d'examen du Bureau de consultation municipal n'aurait pas de caractère dilatoire, a dit l'urbaniste Michel Gariépy. Il pourrait selon lui être réalisé en quatre mois.

Par ailleurs ces professionnels ont regretté que les promoteurs aient rejeté comme «sans espoir» toute association de la gare à un service ferroviaire à grande vitesse. La preuve de cette impossibilité, selon eux, n'est pas faite. Dans la même veine la proposition des promoteurs de déplacer les débarcadères des trains de banlieue vers l'ouest «sera percue comme un désavantage supplémentaire du transport public». La création d'une nouvelle galerie marchande intérieures, enfin, pose problème au moment même où la Ville déclare un moratoire à ce sujet.



Association des concessionnaires Mazda du Grand Montréal

Albi Automobiles Ltée
3300, boul. Ste-Marie
Mascouche, Québec
474-2481-2 J7K 1P5

Ami Auto Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay, Québec
692-9600 J6K 1C6

Armand Quérin Automobiles Ltée
1530, boul. Chomedey
Chomedey, Laval
688-4787 H7V 3N8

Autonor Inc.
2344, boul. Labelle
Lafontaine, Québec
436-8211 J7Z 5T5

Avo Auto Inc.
4815, rue Buchan
Montréal, Québec
737-7373 H4P 1S4

Blondin Automobiles Ltée
6464, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal-Nord, Québec
324-9100 H1G 5W9

Concept Mazda
1530, rue Ampère
Boucherville, Québec
449-7929 J4B 7L4

Delisle Auto Ltée
2815, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec
523-1122 H2K 1H2

Fabreville Auto Inc.
4010, boul. Dagenais
Fabreville, Québec
622-3434 H7R 1L2

Fort Chambly Automobiles
830, boul. Périgny
Chambly, Québec
658-6623 J3L 1W3

Garage Blanchette Inc.
900, rue St-Laurent Ouest
Longueuil, Québec
677-6347 J4K 1C5

Gareau Mazda
10175, rue Papineau
Montréal, Québec
381-3987 H2B 2A1

Jac Auto Lavaltrie
651, rue Notre-Dame
Lavaltrie, Québec
588-4141 J0K 1H0

Jac Auto Ltée
3612, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux, Qc
626-8120 H9G 1X1

Lachine Mazda
2895, rue Notre-Dame
Lachine, Québec
637-1153 H8S 2H3

Lacroix Automobile Ltée
990, route 117
Case postale 1020
Val-David, Québec
322-3937

Le Domaine De l'Auto P.A.T. Ltée
12210, rue Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles, Qc
645-1694 H1B 1C7

Mazda de Blainville
738, boul. Labelle
Blainville, Québec
437-8000 J7C 2K2

Mazda 2-20
1, boul. Don Quichotte
Île Perrot, Québec
453-7220 J7V 7X4

Mazda Gabriel
5333, rue St-Jacques Ouest
Montréal, Québec
484-7777 H4A 2C9

Mazda Casavant
3190, rue Cusson
St-Hyacinthe, Québec
774-1345 J2S 8N9

Quintin Automobiles Inc.
490, rue Jacques-Cartier Sud
St-Jean, Québec
346-9445/658-9042
J3B 4K9

St-Constant Auto Ltée
48, rue St-Pierre
St-Constant, Québec
632-0700 J0L 1X0

Le concessionnaire Mazda offre la *transmission automatique* ou un rabais de **750 $*** sur la Protegé 1992.

Une excellente affaire! Car non seulement roulerez-vous confortablement dans l'une des berlines compactes les plus spacieuses, mais **en plus,** vous conduirez une automatique pour le même bas prix qu'une manuelle. Sinon, vous obtiendrez un rabais de 750 $. Qui dit mieux, dit... Mazda!



Les concessionnaires mazda **Ça ment pas!**

Offre ***transmission automatique*** sur la plupart de nos modèles Mazda les plus populaires. **Pour un temps limité.**

*Transmission automatique ou rabais équivalent; offerts sur la plupart des modèles Mazda 92. L'acquisition du véhicule doit être effectuée selon l'inventaire du concessionnaire à partir du 6 janvier 92. Selon le prix de détail suggéré par le fabricant, le rabais équivalent est de 950 $ (MX-6 et 626); de 850 $ (Miata: transmission automatique non disponible); de 800 $ (MPV); ou de 750 $ (323HB, Protegé et camionnettes). Cette offre d'une durée limitée ne peut être combinée à aucune autre.

Reconstruire une maison «historique» démolie?

■ Le Parti civique de Longueuil a demandé hier au conseil municipal où il siège d'utiliser les dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour obliger un citoyen reconstruire la maison «historique» (située au 335 rue Saint-Charles) qu'il a démolie le weekend dernier.

Le parti civique compte trois conseillers parmi les 21 membres du conseil de la ville de Longueuil. Son chef, Mme Gisèle Hamelin, a dit que cette démolition «sauvage» est «illégale» et qu'elle constitue, en quelque sorte, de la «désobéissance civile».

Elle a dit croire qu'en ces matières le maire de Longueuil, M. Roger Ferland, «manque de volonté politique». Il devrait selon elle, pour montrer sa détermination, s'adresser à la Cour supérieure pour que le terrain soit «remis en état» aux frais du propriétaire, selon les possibilités offertes par la loi de l'urbanisme; elle a demandé qu'entre temps le terrain soit saisi avant jugement.

Mme Hamelin a dit qu'à son avis le maire de Longueuil a déjà refusé d'agir radicalement, en 1988, lorsqu'une autre maison, (située sur la rue Thomas) a aussi été démolie «illégalement».

Quatre ans et demi de prison pour avoir sauvagement attaqué l'avocat de sa femme

YVES BOISVERT

■ Le juge Claude Guérin, de la Cour supérieure, a condamné hier un homme à quatre ans et demi d'emprisonnement pour avoir sauvagement attaqué l'avocat qui représentait sa femme dans leur affaire de divorce.

Au printemps dernier, Serge Boucher, 45 ans, avait commencé par menacer l'avocat Pierre-Louis Trudeau, pour le convaincre d'abandonner la défense de son ex-femme et d'annuler toutes les procédures, dans leur pénible affaire de divorce.

Et dans la nuit du 26 avril dernier, Boucher est passé aux actes.

Me Trudeau avait travaillé tard, le soir du 25 avril. Il préparait une requête spéciale qu'il devait aller plaider à Québec. Vers 1h du matin, il sort du bureau et va reconduire sa secrétaire. Sur la rue Duluth, Boucher est caché et attend l'avocat de sa femme...

Boucher a asséné plusieurs coups de matraque à Me Trudeau. Heureusement pour lui, l'avocat était armé d'un couteau de chasse (il craignait une attaque de Boucher). Un coup à la gorge de Boucher a fait cessé l'attaque.

Me Trudeau a été traité pour quelques ecchymoses et coupures, mais n'a pas eu à être hospitalisé.

Boucher était accusé de tentative de meurtre, mais fut reconnu coupable d'une infraction moindre de voies de fait causant des lésions. Il se défendait en prétendant que l'agresseur était en réalité Me Trudeau.

Boucher, qui avait déjà été condamné pour avoir menacé sa femme, a également été déclaré coupable de voies de fait simple sur une femme qui louait son immeuble. Cette femme, dans le cadre des procédures de divorce, avait reçu l'ordre de cesser de payer son loyer. Il a été condamné à 12 mois pour s'en être pris à elle, peine qu'il purgera en même temps que la peine principale.

Au moment de déterminer la peine de Boucher, le juge Guérin a tenu compte, comme facteur aggravant, du fait que le condamné a attaqué Me Trudeau parce qu'il était un avocat, autrement dit pour l'empêcher de faire son travail d'officier de justice.

«C'est une question d'intérêt public», avait plaidé Me Jean Montplaisir, de la Couronne, qui réclamait cinq ans.

Qui plus est, au moment de prononcer la sentence, le juge Guérin a fait état d'une lettre de menace anonyme qu'il a reçue lui aussi, lui intimant l'ordre de ne pas condamner Boucher à une peine de prison. Le juge a remis la lettre aux autorités policières, pour enquête...

Le Jewish General devra payer la facture ou... vendre son pavillon

■ La Cour supérieure vient d'ordonner au Jewish General Hospital d'évacuer un tout récent pavillon d'ici le 2 mars, à moins que l'hôpital ne paie une facture de 321 000 $ due à une entreprise de décontamination.

L'affaire a débuté en 1987, au moment où le Jewish a entrepris la construction d'un nouveau pavillon.

La firme Blenda Construction, pour procéder aux travaux, devait enlever trois anciens réservoirs d'huile. On s'est vite rendu compte que les réservoirs fuyaient et que le sol avait été contaminé.

La société Recubec fut appelée pour extraire la terre contaminée et l'enfouir ailleurs, ce qui fut fait en septembre et octobre 1987. Mais au moment de payer la facture (321 000 $), Blenda et le Jewish contestaient le calcul de Recubec.

Dans un jugement rendu public hier, le juge Jean Legault a conclu que le Jewish est responsable de cette facture adressée à Blenda Construction. Si elle n'est pas payée d'ici dix jours, le pavillon du Jewish devra être vendu en justice!

GRATUIT

1495$ GRATUIT



ClarisWorks ou Excel 2.2 — EXCLUSIF MB EXCLUSIF

MacPaint et Claris Works (avec coupon) prix reg: 499$
ou Microsoft Excel 2.2 (français) prix reg: 499$
(quantitée limitée)

Un Classic 2 fois plus puissant!

Mac Classic II
Classic II 68030, 2 Mo de mémoire vive, disque rigide interne 40 Mo, en prime MacPaint et ClarisWorks ou Excel 2.2

1995$ GRATUIT



ClarisWorks ou Excel 2.2 — EXCLUSIF MB EXCLUSIF

MacPaint et Claris Works (avec coupon) prix reg: 499$
ou Microsoft Excel 2.2 (français) prix reg: 499$
(quantitée limitée)

Macintosh LC - Écran couleur Apple 12"
2 Mo de mémoire vive, disque rigide interne Quantum 50 Mo (garantie 2 ans), écran Apple 12", en prime MacPaint et ClarisWorks ou Excel 2.2

1095$ GRATUIT



OCCASION UNIQUE!
OCCASION UNIQUE!
OCCASION UNIQUE!
Achetez Adobe Photoshop et recevez un scanner couleur Abaton gratuit.
Adobe Photoshop est le logiciel par excellence de manipulation d'images digitalisées.

1599$
PowerBook 100
• Mémoire vive 2Mo
• Disque rigide interne 20Mo
• Apple Superdrive externe
• AutoDoubler
• System 7 Tune-Up
(Quantité limitée)

StyleWriter
• Imprimante à jet-d'encre
• 360 p.p.p.
349$*

MICRO BOUTIQUE
Centres d'affaires
Concessionnaire autorisé

Montréal 6615, avenue du Parc 270-4477
Longueuil 93, St-Charles Ouest 674-6253 • Sherbrooke 2433 King ouest 564-4644
* À l'achat d'un PowerBook 100. L'offre se termine le 31 mars 1992. Macintosh est une marque de commerce d'Apple Computer, Inc. Apple et le logo Apple sont des marques déposées d'Apple Computer, Inc.

CARREAUX ATOUT! CHEZ SEARS



SEULEMENT 44.99 ch.
Le blazer avec poches et rembourrage aux épaules est aussi entièrement doublé! Fait au Canada. Noir ou tan, à carreaux. Tailles 10-18.
Vêtements sport pour femmes

SEULEMENT 24.99 ch.
Pantalon ceinturé, à pinces devant; choix de noir ou tan, confectionné en polyester et rayonne. Fait au Canada. Tailles 10-18.
Vêtements sport pour femmes

SEULEMENT 19.99 ch.
Haut style t-shirt en pure soie lavable. Choix de blanc, ivoire, noir, fuchsia ou turquoise. Tailles 8-18.
Vêtements sport pour femmes

RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 29 FÉVRIER 1992,
DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

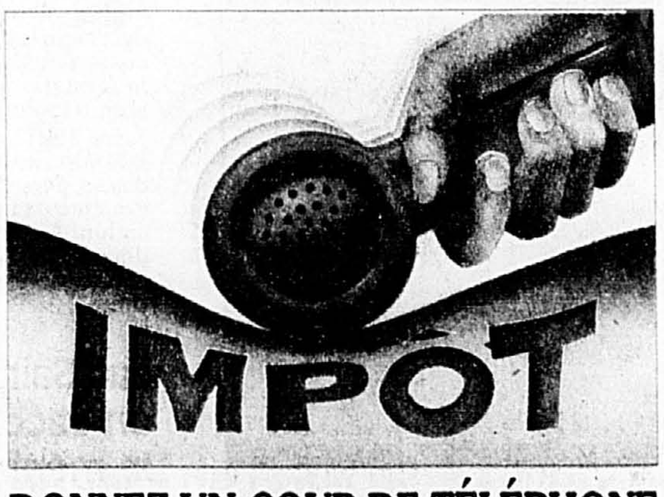
SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA • LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears.
Région de Montréal: Anjou: 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-Lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444.
Copyright Canada, 1992, Sears Canada Inc.
• Tous les articles ou dimensions annoncés dans cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears. •

LE SEUL REER

QUI VOUS PERMET D'ÉCONOMISER 2 FOIS PLUS D'IMPÔT

en plus de créer et maintenir des milliers d'emplois au Québec.



DONNEZ UN COUP DE TÉLÉPHONE

1 800 567-FONDS

À MONTRÉAL : (514) 285-FONDS

Laval
Place Marois
3200, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval (Québec)
H7T 1A1

Montréal-Est
Centre d'achat Champlain
7788, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H1L 1A5

NOUVEL EMPLACEMENT

Longueuil
1615, chemin Chambly
Longueuil (Québec)
J4J 3X4

Centre-ville
Les Cours Mont-Royal
1555, rue Peel
(Niveau Métro)
Montréal (Québec)
H3A 3L8

LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)

PROFITE À TOUT LE MONDE

Centre d'écoute
Complexe Desjardins
Accueil: lundi au vendredi
Midi — 17 h
LE HAVRE 982-0333

CLUB DE CONVERSATION
♦ANGLAIS
♦FRANÇAIS
♦ESPAGNOL

LE YMCA CENTRE-VILLE
pour plus d'information,
849-8393
poste 712 ou 732
MONTRÉAL

RÉSULTATS loto-québec

LotoQuiz Tirage du 92-02-25

JEU DES CARTES

POSITIONS	1	2	3	4	5
JEU 1	8	9	10	A	V

ROULETTE

POSITIONS	1	2	3	4	5
JEU 2	9	14	3	14	8

GRANDE ROUE

POSITIONS	1	2	3
JEU 3	68	15	35

Banco Tirage du 92-02-25

2	4	5	13	14
21	22	26	29	33
42	47	48	49	52
53	60	63	66	68

Prochain tirage 92-02-26

TVA le gagnant des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

SPCA NOUS AVEZ-VOUS OUBLIÉS?
Veuillez renouveler votre carte de membre aujourd'hui.
SPCA, 5215 Jean-Talon ouest, Montréal (Québec) H4P 1X4

Des jeunes sans-abri ont l'aide du député Bourassa

■ Le député de Saint-Laurent, Robert Bourassa, premier ministre du Québec et responsable au gouvernement du dossier Jeunesse, n'a pas mis de temps, hier, à répondre à une demande de subvention de 22 000 $ que lui adressait publiquement la maison d'hébergement Ressources Jeunesse de Saint-Laurent, manqueà gagner qui aurait provoqué la fermeture au début d'avril de ce centre membre du réseau des Auberges du coeur.

M. Bourassa a convenu que son comté et le comté voisin de l'Acadie allaient débloquer une somme de 6000 $, à laquelle s'ajoutera une subvention discrétionnaire de 4000 $ du MSSS pour maintenir les activités d'hébergement et de références qu'offrait la maison.

La direction de la maison entend recueillir la balance des fonds, 12 000 $ par une campagne auprès de groupes et de fondations en même temps qu'elle sollicitera le Service du développement communautaire de Saint-Laurent.

Le centre a hébergé l'an dernier 91 jeunes sans abri pour des séjours allant d'un jour à six mois. En majorité (35 p. cent), ces jeunes provenaient de la rue; 3 p. cent quittaient le domicile familial, autant provenaient des hôpitaux, 2,5 p. cent des centres de désintoxication et 12 p. cent habitaient auparavant chez des connaissances.

Selon les données de la maison, lorsqu'ils quittent le centre, les jeunes ont dans 44 p. cent des cas trouvé un emploi. À peine 2,4 p. cent se sont engagés dans un programme de formation, 11 p. cent ont trouvé la référence pour être accepté par le Bien-être social et 7,3 p. cent ont pu remplir un formulaire leur donnant droit à des allocations de chômage.

Le 8 mars, lancement d'une consultation pour esquisser un Québec féminin pluriel

LIA LÉQVESQUE
de la Presse Canadienne

■ Puisque plusieurs s'affairent à définir le genre de société qu'ils veulent, les femmes ont décidé d'être aussi de la partie, de dessiner leur Québec.

Ce «Québec féminin pluriel» sera érigé par rien de moins que 1300 groupes des femmes représentant ensemble 500 000 Québécoises de toutes langues, ethnies et classes sociales.

Le 8 mars, Journée international des femmes, sera l'occasion de lancer dans chaque région du Québec une série de consultations dans les rangs mêmes de ces organismes. Chaque organisme consultera à sa façon et jouit d'une entière liberté. Le fruit de ces consultations culminera en un grand forum national, à Montréal, du 29 au 31 mai.

Là, de 800 à 1000 femmes sont attendues. Les hommes n'y participeront pas puisqu'on veut donner la chance aux femmes d'exprimer leurs attentes, leurs valeurs.

On veut justement donner aux femmes la place qu'elles n'ont guère dans le débat actuel, expliquait en conférence de presse Mme Germaine Vaillancourt, présidente de la Fédération des femmes du Québec, qui chapeaute l'organisation du forum.

Fait intéressant, l'Association des femmes d'affaires du Québec fait aussi partie du comité organisateur. Mme Guylaine Lanctôt, vice-présidente, insiste: «Les affaires ne sont pas incompatibles avec les valeurs humaines». Notre société est «trop matérialiste» et certaines de ses valeurs doivent être changées.

«Il faut humaniser notre société pour faire contrepoids aux valeurs matérielles. Il y a une façon de faire des affaires, mais il y a aussi d'autres façons, à plus long terme.»

Thèmes

Dans le dossier de consultation, on cite quelques valeurs que pourrait défendre ce Québec de demain: une société équitable, égalitaire, démocratique, nonviolente et pacifique, pluraliste, responsable et saine.

Des questions sont lancées, sur le plein emploi, la pauvreté, le développement durable, l'organisation du travail, la protection de l'environnement, les droits collectifs, le décrochage scolaire. Quelle place donner aux communautés culturelles? Comment appuyer les revendications des femmes autochtones? Quelles mesures mettre en place pour soutenir les familles? Les questions sont innombrables.

Tous les âges auront droit de parole puisque ainées et étudiantes siègent aussi au comité organisateur.

Valeurs différentes?

Mme Yvette Brunet, de l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités, souligne que 80 p. cent de ses membres sont des femmes. Et trop de femmes âgées de plus de 55 ans sont pauvres, dévalorisées.

Pour Rosette Côté, coordonnatrice du forum, «on ne peut concevoir une société où l'économie passe en premier et le développement de la personne humaine vient après».

À la différence des sommets passés, souligne Mme Côté, ce Forum pour un Québec féminin pluriel identifiera les moyens, les pistes d'action concrète et ne se bornera pas aux discussions, aux réflexions. On veut «des changements mesurables».

Le panier d'épicerie a bien changé depuis quatre ans, la facture aussi

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Les personnes vivant seules ont dépensé en moyenne 62 $ par semaine pour leur alimentation en 1990, tandis que les ménages comptant cinq personnes y ont consacré 177 $ par semaine en moyenne, révèle un rapport de Statistique Canada.

L'agence fédérale publiait mardi les résultats d'un sondage détaillé sur l'alimentation effectué dans 17 grandes régions métropolitaines du pays en 1990. Il s'agit de la première enquête de ce type depuis 1986.

On y apprend que c'est à Toronto que les dépenses moyennes d'épicerie des familles étaient les plus élevées: 131 $ par semaine. Les communautés de Charlottetown-Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, avaient la facture hebdomadaire la moins élevée, soit 77 $.

L'enquête fait également ressortir que la tranche de 20 p. cent des ménages ayant les revenus les plus faibles dépensait une moyenne de 61 $ par semaine pour se nourrir, contre des dépenses hebdomadaires de 170 $ pour la tranche des 20 p. cent ayant les plus gros revenus.

Moins de boeuf

La place relative qu'occupent les différents aliments dans le panier d'épicerie s'est également modifiée entre 1986 et 1990. Les Canadiens ont en effet acheté un peu moins de boeuf, de produits laitiers, davantage de volaille, de poisson, de légumes frais et de boissons non alcoolisées.

Dans l'ensemble, ils ont dépensé 31,2 p. cent de leur budget nourriture dans les restaurants, contre 29,5 p. cent en 1986.

Statistique Canada a aussi constaté que les hommes célibataires âgés de moins de 45 ans forment la majeure partie de la clientèle des restaurants. Ils y dépensent 54 p. cent de leur budget d'alimentation.

Les femmes célibataires du même groupe d'âge dépensaient environ 41 p. cent de leur budget-repas dans les restaurants.

Objectif de 6 millions pour la Croix-Rouge du Québec

Presse Canadienne

■ La Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, compte recueillir six millions au cours de sa 6e campagne annuelle de financement.

Lancée hier sous le thème «Urgent besoin d'argent», cette campagne devrait rejoindre 2,5 millions de personnes à travers le Québec, par des sollicitations en milieu de travail, la poste ou le contact avec des bénévoles qui se livreront au porte-à-porte.

L'an dernier, plus de six millions ont été recueillis. Ils ont été investis dans le programme provincial du sang, mais aussi dans des mesures d'urgence et de secours aux sinistrés ainsi que dans la formation en secourisme et en sécurité nautique.

En 1991, au Québec, plus de 200 000 personnes ont bénéficié des secours d'urgence et des programmes de prévention et d'éducation. La Croix-Rouge s'est rendue sur les lieux de 510 sinistres et a logé, vêtu et nourri 8551 victimes.

Lac Saint-Jean: on vaccine contre la méningite

■ Après une période d'accalmie, la méningite soulève à nouveau des inquiétudes, cette fois dans la région du Lac Saint-Jean, où 3000 enfants de deux à 18 ans seront vaccinés dans les prochains jours.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de la Santé qui justifie cette décision par la déclaration de trois cas d'infection à méningoccoque sur le territoire du CLSC Les Chutes depuis le 17 février. L'état de santé des trois jeunes âgés de 4, 6 et 13 ans n'inspire toutefois plus de crainte.

Les localités touchées par la vaccination sont celles d'Albanel, de Girardville, de Saint-Emond, de Normandin et de Saint-Thomas-Didyme.

Selon les données du ministère, on a relevé 24 cas de méningite de type C depuis le début de l'année au Québec. Au total plus de 200 000 enfants ont été vaccinés dans les régions de l'Outaouais, de Laurentides et de Lanaudière.

Le ministre Marc-Yvan Côté assure que l'on continue d'observer la situation pour intervenir au besoin.

VENTE DE SIÈGES
VANCOUVER
VOL ALLER RETOUR
les jeudis, dimanches et lundis du 21 mai au 5 sept. 1992
299$ + 54$ (taxes et TPS)
Consultez votre agent de voyages
Nombre de places limité
Permis du Québec
les Ailes de l'Ouest

INFINITI G20
Tout le plaisir est pour vous!



Remarquable, la G20 se distingue par sa grande vivacité et son allure exaltante. Une merveille, son moteur DACT de 140 chevaux et 16 soupapes, est puissant et économe d'essence. Précise et rapide, la servo-direction à crémaillère répond à tous vos désirs. Parmi les nombreux dispositifs de sécurité, le différentiel autobloquant à couplage visqueux augmente le contrôle sur les surfaces hasardeuses en transférant le couple d'une roue qui patine à celle qui possède une traction supérieure. De plus, c'est la première fois qu'une automobile est équipée d'une suspension avant brevetée à bras multiples accordée à la traction avant afin d'améliorer la traction et la stabilité directionnelle.

Si on les partage, les plaisirs de la vie sont plus agréables. Ainsi, notre conception «design avancé» de l'habitacle de la G20 modifie la disposition des composantes internes et externes en libérant beaucoup d'espace pour cinq personnes, assises confortablement sur des sièges en cuir souple. Ce design très étudié permet l'aménagement d'un vaste coffre arrière où ranger les bagages de tous ces passagers.

Nous vous proposons la visite d'une salle de montre Infiniti. La G20 vous fera redécouvrir brillamment le plaisir de conduire. Profitez-en pour inviter quelques amis: une si grande joie, ça se partage!

Merci.

INFINITI



Une création Nissan

MERIDIEN INFINITI
4000 ouest, rue Jean-Talon
Montréal, Québec
731-7977

INFINITI LAVAL
305 est boul. St-Martin
Laval, Québec
382-8550

Le Québec conserve le plus faible «taux de nuptialité» au pays

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne

OTTAWA

■ Au Québec, on aime moins convoler en justes noces qu'au Canada anglais. De toutes les provinces canadiennes, c'est au Québec qu'on boude le plus systématiquement cette institution perçue traditionnellement comme la base même de la société, le mariage. Et la tendance ne date pas d'hier.

Ainsi, en plus de sa langue, sa culture et son Code civil, la province francophone se distingue de façon marquée du reste du pays par cet élément révélateur de son mode de vie. Les dernières données publiées par Statistique Canada indiquent qu'au cours des trois dernières années, le Québec a enregistré le plus faible «taux de nuptialité» au pays.

En 1991, on a dénombré 187 737 mariages au Canada mais seulement 32 060 au Québec, soit un taux de 4,7 p. cent pour 1000 habitants. Ce pourcentage est non seulement inférieur à la moyenne nationale de 7,1 p. cent mais il se situe en-deça de sa part démographique, soit 17 p. cent des mariages canadiens alors que la province représente 24 p. cent de sa population.

M. Surinder Wadhera, du Centre canadien d'information sur la santé, confirme que cette tendance s'inscrit dans une trame historique, qui remonte au tout début de la cueillette de données dans les années 1920. À l'opposé, l'Ontario se situe en général au-dessus de la moyenne nationale.

«Les données sur le taux de mariage au Québec ont toujours été inférieures de façon notable par rapport au reste du pays. Par exemple, en 1921, le taux québécois correspondait à la moyenne canadienne, soit 7,9 p. cent», a-t-il dit en interview.

Puis, graduellement, l'écart s'agrandit systématiquement avec quelques années de rapprochement, avant et après les deux Grandes guerres mondiales, mais jamais le taux québécois n'a dépassé la moyenne canadienne. Même le baby-boom n'a rien changéé à l'affaire.

«Au cours des 70 dernières années, le taux québécois a été de façon consistante inférieure à la moyenne nationale et à celle de l'Ontario. Même pendant la fin des années 1940 et les années 1950, où le pourcentage des naissances a été supérieur au Québec, le taux de nuptialité continuait d'être inférieur», souligne M. Wadhera.

Par ailleurs, les indicateurs fédéraux révèlent une légère modification des aspirants à la nuptialité, qui sont plus âgés et qui ne craignent pas de tenter leur chance une deuxième fois après une expérience sans doute décevante. Après un retour en faveur de l'union sacrée «pour le meilleur et pour le pire» au cours des années 1980 au pays, le nombre de mariages a légèrement fléchi au début de 1990, un recul de 1,5 p. cent.

Les candidats au mariage passent aux actes plus vieux, à 26 ans en moyenne pour les femmes et presque 28 ans pour les hommes, quoique l'écart d'âge entre les couples ait diminué légèrement de cinq mois. Il y a vingt ans, on se mariant en moyenne autour de 23 ans chez les femmes et 25 ans chez les hommes.

Jusqu'au début des annés 1960, 90 p. cent des candidats qui choisissaient de «se passer la corde autour du cou» le faisaient pour la première fois. Depuis 30 ans, le nombre de divorcés qui ont voulu tenter leur chance une deuxième fois a quintuplé (de 3,4 p. cent à 19,6 p. cent) tandis que les veufs et les veuves se sont montrés encore moins intéressés à la chose (4,9 p. cent à 2,9 p. cent). En somme, il n'y a rien comme l'expérience quand on estime avoir fait une erreur de jeunesse.

Un comprimé de 16$ contre la migraine

PC

TORONTO

■ Dès les premiers symptômes d'une migraine, vous pouvez maintenant recourir à un nouveau médicament, appelé sumatriptan et vendu sous la marque de commerce d'Imitrex.

Un seul comprimé coûte 16$. Mais vous ressentez un soulagement de la douleur après une demi-heure et sa disparition complète après quatre heures. Si vous préférez une injection, au coût de 34$, il ne faut attendre que 10 minutes pour la diminution de la douleur et deux heures pour sa disparition.

Imitrex est fabriqué par Glaxo Canada, une filiale de Glaxo Holdings, la compagnie britannique qui produit des médicaments pour le traitement de la migraine, de l'asthme, des ulcères et des désordres dermatologiques et cardiovasculaires.

Au cours d'une conférence de presse pour lancer le nouveau médicament, plusieurs médecins en ont vanté les mérites, particulièrement le fait qu'il est exempt d'effets secondaires, comme les nausées et les vomissements.

Le Dr Robert Nelson, directeur du département de neurologie de l'hôpital Général d'Ottawa, a dit d'Imitrex qu'il «représente une amélioration sensible sur toute thérapie de migraine disponible jusqu'à maintenant».

DERNIERS 4 JOURS

la Baie services à domicile

Nettoie n'importe quoi ...ou presque !



NETTOYAGE DE TAPIS DEUX PIÈCES MUR À MUR 19,99

★ ★ ★ ★

MEILLEURE VALEUR 5 pièces de tapis mur à mur, 12 marches et un vestibule. *Plus nous nettoyons, plus vous économisez !* 69,99

SPÉCIAL Canapé toute dimension 49,99

SERVICE DE FEMME DE MÉNAGE
Chaque semaine, au mois, une fois par année...
Appelez pour plus de renseignements.

NETTOYAGE DE CARPETTES 80¢/pi² Toute dimension (8.61$ m²)

SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CHAUFFAGE Nettoyage des conduits principaux seulement. Ajoutez 7$ par bouche de ventilation. 49,99

RENDEZ-VOUS DISPONIBLES LE SOIR SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

APPELEZ 339-5420

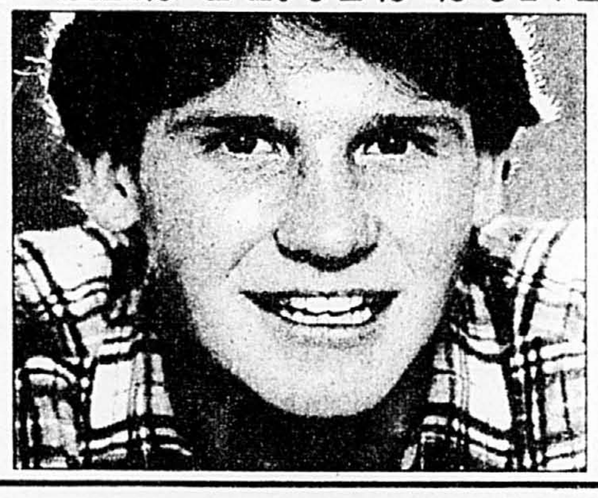
Lundi au vendredi de 9 h à 17 h — Samedi de 9 h à 14 h

Des restrictions peuvent s'appliquer — Autres services aussi disponibles — Appelez pour plus d'informations — Offres valables jusqu'au 29 février 1992

BON-RABAIS MOBILIER
Un rabais de 20$ sera appliqué à l'achat de 50$ et plus de traitement de protection des fibres. 20$

la Baie services à domicile

«LES PROFS SONT LÀ POUR MOI.»



J'ai toujours eu des problèmes en maths... Ici, les profs sont très disponibles. Je n'ai jamais eu d'aussi bonnes notes.

Reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec, l'Académie Kells est une école mixte de langue française qui, en raison de son excellent rapport maître/élèves, favorise au plus haut point l'apprentissage.

D'année en année, l'école bâtit pour votre enfant un programme d'enseignement adapté à ses besoins particuliers.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au registraire.

(514) 485-8565 — Télécopie: 485-8505

Académie Kells
6865, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal (Québec)
H4B 1T1

Irène Woods, *directrice*

avec BouClair je couds pastilles... rien de plus facile!



Patron Simplicity 7260

Réalisez ce manteau et cette robe avec 5 m de tissu "DONNA" pour moins de $45

TOUS LES PATRONS SIMPLICITY STYLE 3 pour le prix de 1* Une valeur égale ou moindre

ACCESSOIRES DE COUTURE
• ÉPAULETTES (Sauf Ultra Shape)
• FIL GÜTERMANN
• ELASTIQUES
33 1/3% de rabais

nouveauté
CHALLIS "MARION" ÉPARGNEZ 20%
100% rayonne, 115 cm. Challis imprimé de petites fleurs, de pois, de formes géométriques aux fraîches couleurs printanières. Idéal pour chemisiers, robes, écharpes et plus.
Prix cour. 9,99 m — SPÉCIAL PRINTEMPS 7,99 m

nouveauté
TOILE "PANDORA" ÉPARGNEZ 20%
Mélange polyester et rayonne. 150 cm. Aspect lin. Teintes unies vives très mode. Idéal pour tailleurs d'été. Facile d'entretien.
Prix cour. 11,99 m — SPÉCIAL PRINTEMPS 9,59 m

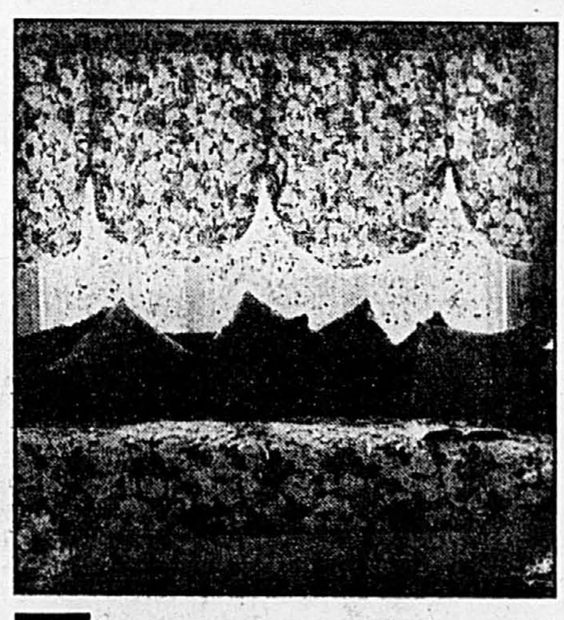
COTON IMPRIMÉ "DONNA"
Prix courant: 10,99$ m — PRIX SPÉCIAL ÉPARGNEZ 20% 8,79 m
100% coton, 115 cm. Coton aspect popeline aux imprimés à pois positifs et négatifs, rayures, abstraits etc... En marine, noir, blanc ou couleurs vives. UN CLASSIQUE POUR LE PRINTEMPS!

nouveauté
FUGIETTE UNIE ÉPARGNEZ 20%
100% rayonne, 115 cm. Se coordonne à merveille à la fugiette imprimée "Montmartre".
Prix cour. 11,99 m — SPÉCIAL PRINTEMPS 9,59 m

nouveau imprimés SEERSUCKER UNI ET IMPRIMÉ ÉPARGNEZ 20%*
Mélange polyester et coton, 115 cm. Petits imprimés à pois, à rayures, à petites fleurs. Idéal pour vêtements d'enfants, chemisiers et plus...
UNI Prix courant 5,99 m 4,79 m — IMPRIMÉ Prix cour. 6,99 m 5,59 m

nouveauté
FUGIETTE IMPRIMÉE "MONTMARTRE" ÉPARGNEZ 20%
100% rayonne, 115 cm. Tissu léger et fluide à rayures et à pois. En marine, noir et blanc. Lavable à la main.
Prix cour. 14,99 m — SPÉCIAL PRINTEMPS 11,99 m

GABARDINE FINE LIGNE ÉPARGNEZ 20%
Mélange polyester et viscose, 150 cm. Gabardine aux couleurs unies mode. Idéal pour tailleurs, pantalons, jupes et vêtements tout-aller.
Prix cour. 11,99 m — SPÉCIAL PRINTEMPS 9,59 m



CHEZ BouClair
La plus grande sélection de TISSUS DÉCORATIFS pour DRAPERIES et RECOUVREMENT au Canada!
Des milliers de mètres de tissus décoratifs d'importation européenne et américaine.

VALEUR DE $50 à $60 LE MÈTRE — Choix d'imprimés ou d'unis qui se coordonnent à la perfection.
AUX PRIX BOUCLAIR DE 11,49 m à 29,99 m

BouClair Décoration vous ofre un service de consultation à domicile GRATUIT pour votre décoration intérieure.
Tout pour vos stores, draperies, voilages, couvre-lits, douillettes et dentelles. BouClair décoration vous offre aussi un service de confection et d'installation.
331-1300 • 331-1300 • 331-1300

VOS STORES SUR MESURE PRÊTS EN SEULEMENT 48 HEURES...
VALENCE GRATUITE
À prix imbattables!!!
Stores verticaux BouClair en P.V.C. Lamelles de 3 1/2" et 2". Grand choix de styles et de couleurs en unis, à rayures contrastantes ou gaufrés. S'adaptent parfaitement à tous les décors.

VERTICAUX POUR PORTES-PATIO * 75X84 VALENCE INCLUSE
PAYEZ ET EMPORTEZ! Satisfaction garantie — À PARTIR DE 49,99
Prix courant jusqu'à 119.99

DOUILLETTES
À motifs floraux, contemporains et géométriques.
À PARTIR DE 29,99 jumeau

TOILES DE FENÊTRES ASSORTIES
En quantité incroyable! Unies, frangées, de couleurs assorties.*
À PARTIR DE 2,99

*La sélection peut varier d'un magasin à l'autre

Surveillez notre circulaire *"Vente de tissus printaniers"* qui sera bientôt livré à votre porte.

Jusqu'au 29 février 1992

CENTRE-VILLE 2110 Ste-Catherine O. 989-8934
MONTRÉAL-NORD 5630 Henri-Bourassa 327-1113
ST-LÉONARD 4305 Jean-Talon 725-9175
DOLLARD 3149 b. des Sources 683-4711
ST-CONSTANT 400 route 132 635-8407
LASALLE 363 ave. Dollard 365-7337

BouClair FAITES LE VOUS-MÊME ET ÉPARGNEZ

AUSSI GRANBY ET ST-HYACINTHE
TERREBONNE 1350 ch. Moody 471-9494
LAVAL 3350 boul. St-Martin 687-8480
CHOMEDEY 965 Cure-Labelle 973-8208
LAVAL 1720 b. des Laurentides 667-3120
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 180 St-Joseph 348-1145

«Vive la différence!»

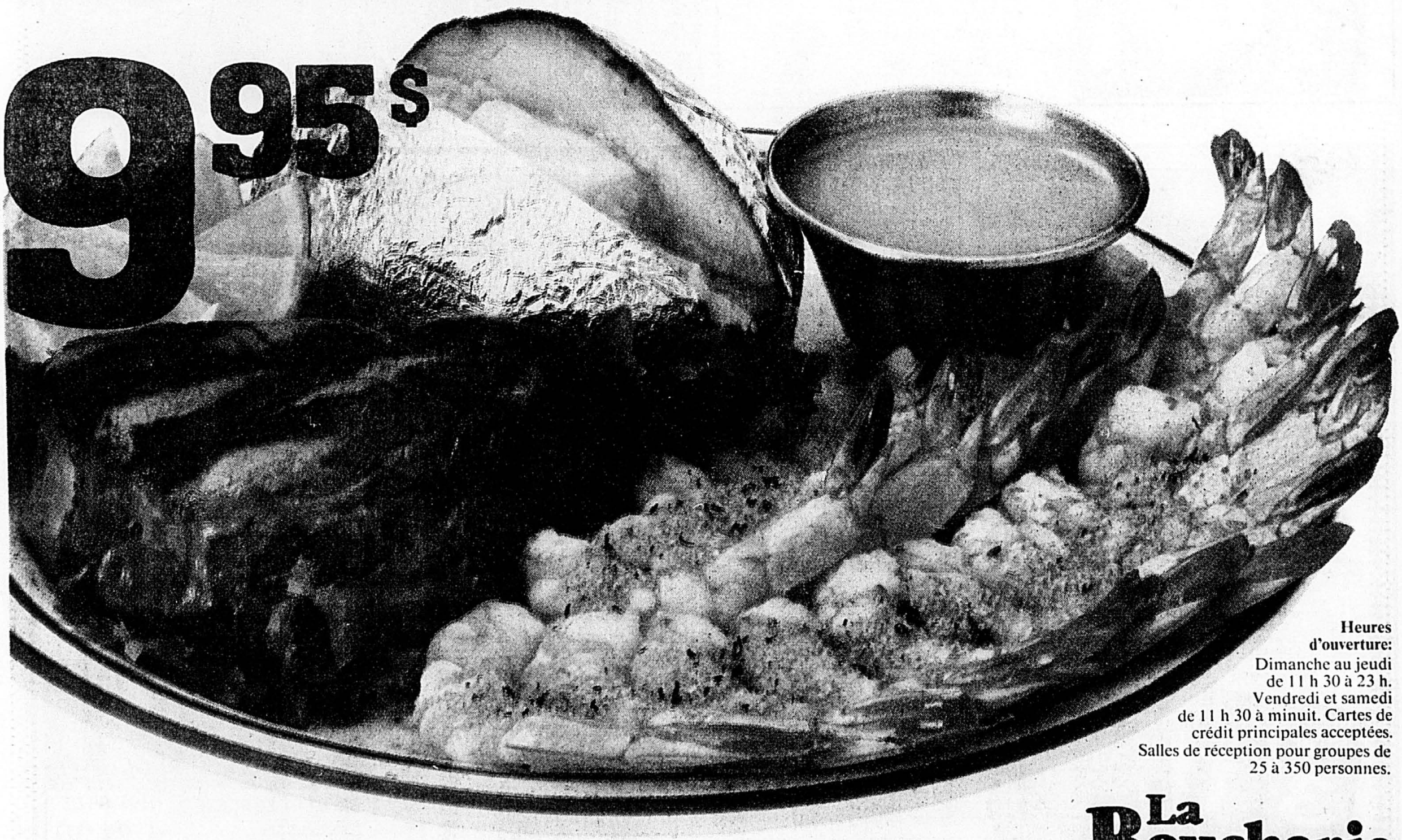
La plus grande maison du bifteck en ville vous présente avec fierté son menu cuisiné à la perfection et tout simplement délicieux.

Pré et marée... seulement 9,95$

Un délicieux filet mignon, bien tendre et mûri à la perfection, accompagné de 20 crevettes au four. Servi avec une généreuse salade croustillante et notre bon pain frais, tout juste sorti du four. Que demander de plus?

Pré et marée

9,95$



Heures d'ouverture:
Dimanche au jeudi de 11 h 30 à 23 h. Vendredi et samedi de 11 h 30 à minuit. Cartes de crédit principales acceptées. Salles de réception pour groupes de 25 à 350 personnes.

La Boucherie

Nos spéciaux en vigueur du 26 février au 3 mars 1992

Encore une fois, tout montant de la TPS perçu sur votre addition vous sera remis en «DOLLARS» RABAIS applicables à vos prochains achats à **La Boucherie Le Biftèque**

LE BIFTÈQUE

La plus grande maison du bifteck en ville

100, boul. Mortagne, Boucherville 449-3388
86 rue de la Gare St. Sauveur 227-2442
6705, ch. Côte-de-Liesse, St. Laurent 739-6336

Boston
(surlonge désossée)

Tendre et savoureux morceau de boeuf de 12 à 14 lb, âgé de 21 jours. Délicieux en rôtis ou biftecks.

3,39$ lb 7,47$ kg

Poitrines de poulet
(désossées)

Tendres et succulentes pour vos recettes favorites.

4,99$ lb 11,00$ kg

Oeufs frais
Extra-gros

Fraîchement arrivés de la ferme.
(Limite: 3 douz. par client)

99 douzaine

Crevettes prêtes à servir

Pour cocktail de crevettes. Cuites, pelées et déveinées.

4,99$ douzaine